



2015



**Napoléon
de Peretti Della Rocca**

Pages 4 & 5



**Guillemette
Mazenc-Lenziani**

Page 3

Paul Aurelli
Président & Directeur de Publication

Le Comité de Surveillance :
Pierre Pugliesi, Jérôme Fabro-Aurelli,
Gérard Alexandre, Philippe Giammari,
Jean Bozzi, François Ristorcelli et
Jean Toma

Le Comité de rédaction :
Paul Aurelli, Jean Bozzi,
Philippe Giammari, Roland Frias,
Christian Gambotti, Michel Maestracci,
Frédéric Bertocchini, Jacques Fusina,
Marie Gambini, Jacques Paoli,
Marina Andarelli, Toussaint Lenziari,
David Raynal, Giacumu-Andria Mela,
Feli Filippi, Florent Lenziari,
Antoine Asaro

Les Collaborateurs :
Pascal Muzzarelli, Bernadette Benazzi,
Albert Tapiero, Abdel Benyoucef



*Vous adressent leurs meilleurs Vœux personnels et professionnels pour
la Nouvelle Année de bonheur, santé et prospérité...*

*Chì u 2015 partessi à a Corsica speranza è progressu, chì tuttu ognunu pudissi riceve in
a so vita parsunale è di famiglia tuttu ciò ch'ellu brama in Pace è in Salute...*

ICN CORSICAPRESS EDITIONS SAS - Immeuble Marevista - 12 Quai des Martyrs de la Libération 20200 BASTIA
ICN Informateur Corse Nouvelle Bureaux/Rédaction/Annonces légales : 1, rue Miot (2^{ème} étage) 20200 BASTIA

Rédaction : 04 95 32 89 95 & 04 95 32 89 90 ■ Mail : journal@corse-information.info ■ Annonces légales : 04 95 32 89 92 ■ Mail : al@informateurcorse.com
Abonnements : 04 95 32 89 97 ■ Mail : icn-abonnement@orange.fr ■ Secrétariat & standard : 04 95 32 04 40 ■ Mail : gestion@corsicapress-editions.fr
Télécopie tous services : 04 95 32 02 38 - www.corse-information.info



infogreffe.fr

Les Greffes des Tribunaux de Commerce



**VOTRE ACCÈS
AU REGISTRE
DU COMMERCE
ET DES SOCIÉTÉS !**

Guillemette Mazenc-Lenziani

La quête de l'essentiel

Diplômée de l'Ecole Nationale des Beaux-Arts de Bourges et d'Arts, Sciences et lettres, sociétaire de la Société Nationale des Beaux-Arts, Guillemette Mazenc-Lenziani, originaire du Sud-Ouest de la France a tout d'abord été professeur de dessin au lycée de Bastia, où elle décida de s'établir. Après cette parenthèse d'enseignante, elle se consacre exclusivement à son art : la peinture. Les collectionneurs privés sont nombreux à posséder ses œuvres en Europe tout comme aux U.S.A. En toute modestie et avec beaucoup de gentillesse, elle nous raconte son art, une chance pour les lecteurs d'ICN Informateur Corse Nouvelle.



Très sollicitée, elle participe à de nombreux salons et expose à Paris, dans toute la France et à l'étranger (U.S.A., Espagne, Allemagne). Cette présence sur des salons prestigieux se traduit aussi par de nombreuses récompenses (6 médailles d'Or au Salon des Artistes Français au Grand Palais à Paris). «Actuellement, j'expose au musée des Beaux Arts de Carthage à Tunis. Mustapha Chelbi, critique d'art, apprécie mon travail et

m'a conviée à venir exposer aux côtés des œuvres de Dali, Pissaro et une centaine d'autres tableaux», raconte-t-elle en préambule. Outre l'Afrique du Nord, Mazenc, expression de sa signature, est aussi présente à Genève (galerie «Horizon»), à Ajaccio («La Galerie») et depuis peu au Carrousel du Louvre.

Une toile doit donner de bonnes vibrations

Toutes ces expositions sont le fruit des nombreuses heures de travail sur de longues années. «La peinture est un art de maturité, même s'il faut aussi du talent», résume l'artiste. Le travail de Guillemette Mazenc Lenziani a grandement évolué au fil du temps. Les détails des débuts cèdent la place à l'essentiel pour dire un maximum de choses en un minimum d'éléments.

Lorsqu'on lui demande si elle va basculer dans l'abstrait, elle sourit. «Je fais du figuratif, même si le sujet reste anecdotique. Ce qui compte, c'est ce qui émane de la toile, les tonalités qui s'en dégagent.

Aujourd'hui, j'utilise davantage de gris et de blanc qu'avant. Je m'inscris dans un rêve, en

quelque sorte. Je communique à travers un élément esthétique positif, car une toile doit donner de bonnes vibrations. Il y a un certain onirisme», complète Guillemette Mazenc-Lenziani.

La peinture est le prolongement de soi-même

Lorsqu'on lui demande si elle ne dérive pas vers une certaine forme de "zenitude", elle répond positivement avec aplomb. «C'est une forme de dépouillement de l'intérieur, la quête de l'essentiel. Lorsqu'on commence à peindre, on est un peu dans l'anecdote, le superficiel et progressivement on essaie d'extraire l'essence même de notre travail.

Tout se tient. Pour moi la peinture est le prolongement de soi-même, en cela ça n'est pas une profession, c'est l'expression qui se poursuit de l'intérieur vers l'extérieur. Je pense que toutes les formes artistiques ont ce but là».

On termine notre entretien en évoquant la lumière qui sied au travail des artistes et qui peut aussi le transcender pour transformer le plomb en or.



Napoléon de Peretti Della Rocca

«Levie peut et doit rebondir»

En mars dernier, Napoléon de Peretti Della Rocca retrouvait, somme toute logiquement, le fauteuil de maire de Levie qu'il occupait, depuis 2011, suite au retrait, pour des raisons personnelles, de Vincent Gallucci.



Entré au conseil municipal en 2008, dans le cadre de la volonté d'ouverture voulue par Vincent Gallucci, Napoléon de Peretti Della Rocca pourrait passer pour un novice en terme de parcours politique, mais à y regarder de plus près son militantisme force le respect. Il y a bientôt cinquante ans, étudiant en Sciences Economiques à Paris, président des Etudiants corses de la capitale et militant actif de l'UNEC, il a participé à la création du FRC (Front Régionaliste Corse). Depuis son combat politique personnel s'est toujours situé à gauche, tout en militant pour l'émancipation du Peuple Corse. Il demeure aujourd'hui favorable à un statut d'autonomie pour la Corse.

A l'instar de toutes les communes de l'intérieur de l'île, Levie a subi un fort exode de sa population, accompagné d'un effondrement de son économie rurale traditionnelle. La commune s'est battue avec des résultats contrastés pour survivre et élaborer des politiques nouvelles, mais n'a pu encore trouver les voies et moyens d'un nouvel avenir.

De 3.468 habitants en 1936, répartis sur le centre bourg et les cinq hameaux, Levie commune emblématique de la moyenne montagne, compte aujourd'hui 750 âmes sur 8,585 hectares soit moins de 9 habitants au km². Ce raccourci de moins d'un siècle situe un peu plus les difficultés qu'affronte cette commune possédant de véritables atouts notamment en terme d'équipements et de services publics.

Ainsi, une crèche, une école primaire et élémentaire de trois classes, mais aussi un collège, un foyer logement (EPHAD) pour personnes âgées sont implantés sur le village. Dans le même

Les moyens de ses ambitions

temps, Levie accueille, une maison des services de l'Alta Rocca intégrée au Réseau de l'ADMR, le siège et les services de la Communauté de communes de l'Alta Rocca, (CCAR) regroupant les seize communes, sans oublier le siège et les services du «Gall Sud Corse», (Groupement d'action local leader), qui regroupe, les communautés de communes de l'Alta Rocca, du Grand Sud et de la Cote des Nacres, ainsi que les services déconcentrés de l'Etat, Trésorerie, Gendarmerie et la Poste,

Loin de se contenter de cette manne Levie a développé, avec l'appui actif de la CTC, du Département de la Corse-du-Sud, du PNRC, de la CCAR, des outils à partir de son patrimoine archéologique, historique et naturel, et ce grâce à l'action scientifique du professeur François de Lanfranchi.

Il convient d'ajouter la volonté de mettre en place une stratégie pour développer un tissu économique avec la création d'une zone d'activité sur le plateau de Ciniccia, sur laquelle sont installés aujourd'hui : deux entreprises de bâtiments et travaux publics, trois artisans, le Centre Départemental des Pompiers de la Corse du Sud, un centre technique du Département de la Corse du Sud dédié à l'entretien des routes départementales locales ainsi qu'un centre technique de la CCAR pour la gestion du service des ordures ménagères.

Pour le premier magistrat Levienais la mise en avant de tous ces atouts ne sera pas suffisante pour préparer l'avenir, d'autant que celui-ci est

étroitement lié à celui de l'Alta-Rocca et à l'avenir du monde rural de montagne en Corse de manière générale : «l'énumération des équipements et services que possède Levie sur son territoire, son poids démographique relatif, sa situation géographique, sont des atouts indéniables pour que notre commune exerce sur le territoire montagne de notre communauté de communes un rôle central. Mais l'avenir de Levie, comme l'avenir des communes de montagne, est indissociablement lié au territoire mer et montagne de l'intercommunalité de l'Alta Rocca. Nous devons sortir des réflexes de clocher pour imaginer et mettre en œuvre de nouvelles politiques pour redonner un avenir à notre territoire rural de montagne.

Ce territoire intercommunal, pertinent au regard de la géographie et de l'histoire, (il rassemble les trois anciennes Pieve de l'Alta Rocca, Carbini, Scopamena, Tallano), souffre de quelques déséquilibres et retards qu'il faut essayer de corriger au mieux et au plus vite, pour faciliter les transports avec les territoires limitrophes, les relations mer-montagne, et les relations inter villages.

L'avenir de notre territoire dépend en partie du dynamisme, de la volonté, et des choix pertinents que nous saurons mettre en œuvre au sein de l'intercommunalité, de la coordination et du rapprochement de nos politiques communales. Un cadre général incitatif doit être demandé à l'Etat et à nos grandes collectivités, CTC et Conseil Général, afin d'aider réellement nos territoires à décoller économiquement.

Un deuxième souffle pour l'intercommunalité

Les propos du maire font ressortir explicitement que la priorité de la commune est liée à la mise en place par l'intercommunalité d'une politique volontariste au plan du développement économique, mais, dans le même temps, souligne les difficultés et les manques de cette structure : «Il faut se doter de locaux et de l'encadrement nécessaires à une véritable structuration des services administratifs, et opérationnels.

La Commune de Levie est disposée à aider à mettre en place des solutions intermédiaires de court terme, et la solution de long terme. Il est nécessaire de décliner notre projet de territoire sur le plan opérationnel et mettre en place les projets indispensables.

Le développement des filières agricoles sylvicoles et touristiques, la prise de mesures incitatives à la transition énergétique, doivent permettre le développement d'activités de développement durable sur tout le territoire.

Une politique active est à définir en direction des porteurs privés de projets, pour les accompagner dans leur réalisation, mobiliser des aides spécifiques si besoin, assouplir le cadre réglementaire existant dans les domaines où la loi et les règlements actuels autorisent des décisions des communes et de la communauté de communes.

Une politique active pour la mise à disposition de moyens fonciers et immobiliers en direction des entreprises. Nous devons retrouver cela pour la rénovation du bâti ancien, en mobilisant les moyens indispensables à sa mise en œuvre, en particulier en ingénierie technique, financière et juridique.

La situation de Levie ayant été recadrée à l'échelle intercommunale, le premier magistrat de la commune est revenu sur les priorités de l'actuelle mandature : «Le challenge principal est la recherche des voies et moyens d'un nouvel horizon économique pour notre commune et notre territoire.

Il y a, bien entendu, la remise en état du patrimoine communal. Nos réseaux sont anciens et demandent à être en grande partie rénovés. Des diagnostics ont été réalisés ou sont en cours de finalisation pour le réseau d'assainissement et la station d'épuration, le réseau d'eau pluviale, et le réseau de distribution d'eau potable, (avec San Gavino),

Ils doivent donner lieu en 2015 à une programmation pluriannuelle de travaux de rénovation. La réalisation d'un réseau d'assainissement et d'une station d'épuration à Tirolo a été décidée en 2014. Nous venons d'obtenir les financements indispensables, les travaux seront réalisés en 2015-2016.

D'autres chantiers majeurs sont au cœur de nos préoccupations, la remise en état et le développement de la voirie communale, la réhabilitation progressive des bâtiments communaux avec l'objectif de réaliser des économies d'énergie sans oublier l'éclairage public,

La remise en état de tout le patrimoine communal pèsera d'une manière importante sur les finances des prochaines années.



Augmenter l'attractivité de la commune et du territoire

Si la remise à niveau des équipements est une priorité, Levie pense aussi à l'avenir en mettant en œuvre des chantiers qui donneront à la commune «un plus» en terme de confort pour les administrés : «Une première réalisation est en cours, avec la création de la Maison Pluridisciplinaire de Santé, qui fonctionnera à partir du printemps prochain, avec des équipes de médecins, d'infirmiers, de sages-femmes, et de médecins spécialistes, réunis dans une société de soins ambulatoires, et qui répondra aux besoins de santé de tout le territoire de l'Alta Rocca.

Nous avons, également, à l'étude, l'aménagement d'un parking municipal, la création d'une maison des artisans, la construction d'une salle polyvalente, ainsi que l'aménagement d'espaces et de lieux dans le village afin de pouvoir mieux organiser des événements importants comme les Médiévales»

Cette volonté d'améliorer le cadre de vie a pour but de faciliter l'installation de jeunes couples mais aussi d'aider la population résidente. Dans cette optique, nous envisageons la création d'un lotissement communal avec accès au foncier simplifié et peu onéreux.

A cela, nous ajouterons une mesure fiscale avec la modulation de la fiscalité au niveau de la taxe d'habitation en faveur des familles et populations résidentes.

Telles sont les priorités de notre mandature. Nous restons scrupuleusement attentifs à maintenir une situation financière saine. Ces orientations sont nécessaires pour donner à notre commune et à notre territoire les chances d'attirer et de fixer une population jeune. Mais cela sera-t-il suffisant ?

Pour pouvoir atteindre nos objectifs, il nous faudrait obtenir de l'Etat, comme le prévoit le PAD-DUC dans ses orientations montagne, ainsi que les propositions de politique fiscale débattues la semaine dernière par l'Assemblée de Corse, la mise d'une «Zone Franche Montagne», pour permettre des exonérations fiscales et sociales pour toutes les entreprises nouvelles et existantes pendant une période de dix ans, un moratoire de dix ans sur la suppression des emplois publics d'Etat de la CTC du Département, sur ce territoire, la défiscalisation des investissements réalisés par les personnes privées dans le cadre d'une politique de rénovation du bâti ancien.

D'un autre côté, les collectivités publiques qui aident aux financements des investissements des communes et des intercommunalités, devraient accompagner automatiquement les projets qui se mettent en place dans le cadre d'une programmation pluriannuelle et qui répondent aux critères d'éligibilité du PDRC, du Contrat Etat Région et des divers fonds européens, garantir un quota d'abondement de 80 % à 90% du montant hors taxes des programmes sur la durée des programmations 2014-2020, avec à l'horizon 2020 un bilan de l'efficacité de ces financements pour apprécier le besoin éventuel d'une prorogation de ces dispositifs.

Allier une forte volonté locale clairement exprimée, déclinée en axes prioritaires d'investissements structurants, excluant le saupoudrage, et l'obtention d'un cadre dérogatoire temporaire incitatif, me semble être la solution pour redonner à nos territoires ruraux de montagne, et à la Commune de Levie, un nouvel avenir».

Les 50 ans du lycée Laetitia Bonaparte

Nous avons rencontré Jean-Pierre Casanova, le proviseur du lycée Laetitia Bonaparte pour effectuer «ce voyage», qui permettra à nos lecteurs de survoler quelques décennies, qui ont vu évoluer considérablement notre enseignement secondaire.

Jean-Pierre Casanova, le lycée Laetitia Bonaparte fête ses cinquante ans. C'est un bel anniversaire...

Oui, un bel anniversaire. C'est une date que nous devons dignement fêter. Pour les professeurs, mais aussi pour les élèves, pour les familles et les différentes générations qui ont fréquenté ce lycée et qui se sont émancipées au contact de ce dernier.

Pour beaucoup, un lycée symbolise le passage à l'âge adulte ou vers le monde professionnel. Aujourd'hui, nous avons 98% des élèves qui réussissent leur baccalauréat. Nous avons énormément de gens, qui travaillent en Corse et qui sont issus

Cinquante ans, c'est l'âge du lycée Laetitia que plusieurs générations d'Ajacciens et surtout d'Ajacciennes ont fréquenté par le passé. Ce qui était au départ un lycée de jeunes filles est devenu depuis un outil de formation incontournable à Ajaccio, mais aussi à l'échelle de la Corse. Ce lycée, qui appartient désormais au patrimoine de la ville, occupe également une grande place dans le cœur de nombreux Ajacciens, dont certains sont aujourd'hui grands-pères et grands-mères.

de ce lycée. Aujourd'hui, beaucoup témoignent de leur attachement à ce lycée. Cela les renvoie à leur jeunesse. A leurs quinze ans, à leurs seize ans. C'est une époque très importante dans une vie.

Quelles sont les différences du lycée d'aujourd'hui et celui de 1964 ?

Il y a cinquante ans il ne s'agissait pas d'un lycée mixte. Il n'y avait que des jeunes filles. Ces jeunes filles portaient des blouses roses en semaine A, et des blouses bleues en semaine B.

Elles n'avaient pas le droit de se maquiller. Les mini-jupes n'existaient pas et les jupes devaient descendre en dessous du genoux.

Certaines jeunes filles, qui étaient élèves ici et qui sont grands-mères aujourd'hui, m'ont rapporté que le surveillant général de l'époque leur avait demandé de découdre l'ourlet de leur jupe car cette dernière se trouvait au-dessus du genoux.

D'autres jeunes filles me narraient que le grand escalier monumental qui se trouve à l'entrée du lycée, n'était pas utilisable par les jeunes filles, donc par les élèves du lycée.

Ensuite, il y a eu la révolution de 1968, et l'arrivée des garçons.

Et là, de grands changements se sont faits jour ?

Oui, bien entendu. La blouse a été abandonnée. Jusqu'à aujourd'hui où une participation lycéenne avec un conseil de vie lycéenne prend sa part active dans l'administration du lycée. A travers les âges, nous constatons donc une augmentation de l'implication lycéenne.

A une époque, les jeunes subissaient le règlement intérieur tandis qu'aujourd'hui, ils l'enrichissent et le valident.

Avant le lycée Laetitia, il y avait le palais Fesch, avec son architecture issue du 19^{ème} siècle, donc un peu plus ancienne. En 1964, sommes-nous entrés dans la modernité avec ce lycée ?

Oui, c'était une nouvelle époque. C'était un véritable paquebot de la formation qui s'installait au cœur du golfe d'Ajaccio, avec un parc de cinq hectares, de la verdure, et le tout ouvert sur la mer. Mais au-delà de ça, il s'agissait avant tout d'un outil performant et qui l'est aujourd'hui encore. Les salles sont spacieuses, bien aérées, bien ventilées.

Tout au long des décennies, le lycée a connu des avancées techniques importantes. Par exemple, aujourd'hui, toutes les salles sont connectées sur le réseau informatique. Nous comptons plus de 450 ordinateurs en réseau.



Il s'agit aussi d'un Pôle technologique performant, avec des outils derniers cris. Mais ce lycée respire aussi la culture, le théâtre, l'art ou le cinéma, puisque nous avons une salle de théâtre et une salle de cinéma. Nous avons aussi un gymnase avec des options sportives qui sont dispensées aux jeunes jusqu'au samedi, midi.

Enfin, ce lycée accueille aussi des classes préparatoires et des classes BTS.

En cinquante ans, combien de jeunes ont fréquenté ce lycée ? Avons-nous un chiffre ?

Si nous réalisons un calcul assez rapide en considérant que nous avons cinq cents nouveaux élèves tous les ans, en moyenne, sur cinquante ans, cela nous donne un chiffre approximatif de 25.000 personnes.

Mais au-delà de ces 25.000 élèves, il faut aussi compter les professeurs et les agents. Je pense que nous pouvons dire qu'une trentaine de milliers de personnes est passée par le lycée Laetitia.

Sur Ajaccio, nous avons très certainement touché toutes les familles, directement ou indirectement. Tout monde connaît quelqu'un de sa famille qui a été au lycée Laetitia.

Ce qui est frappant, c'est que nous avons de plus en plus de personnes qui viennent nous voir pour nous dire, «à l'époque, je portais la blouse rose ou la blouse bleue». Je crois même que certains élèves ont encore aujourd'hui la nostalgie de la blouse. Bien évidemment, nous n'y reviendrons pas, mais certains n'y seraient pas contre.

Ce lycée est donc entré dans le patrimoine des Ajacciens...

Je pense. Il fait parti du patrimoine des Ajacciens, car ils s'en sont emparés. Le lycée Laetitia est un outil d'Ajaccio. Mais au-delà d'Ajaccio, c'est aussi un outil de formation important pour la Corse. Je reprendrais la phrase de la maman de Napoléon pour conclure : "pouvou qué ça doure".

■ F.B.



Année scolaire 1967-68 (Photo A. Moretti)



Année scolaire 1964-65 (Photo A. Moretti)

Quelques chiffres...

Le Cinquantenaire a été célébré les 18 et 19 décembre. Cet événement est intégralement organisé par les étudiants des BTS pour les lycéens et l'ensemble de la communauté éducative.

Le Lycée Laetitia Bonaparte a été créé en 1964. Aujourd'hui, il est considéré comme le plus gros Lycée Général et Technologique de l'Académie de Corse : environ 1500 élèves y sont scolarisés et plus de 200 personnes y travaillent,

Il propose des formations initiales de la seconde à la terminale en sections générales (Littéraire, Scientifique, Economie et Social) et technologiques (STI2D : Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable, STMG : Sciences et Technologies du Management et de la Gestion), des formations post baccalauréat (5 BTS, 2 CPGE classes préparatoires aux grandes écoles, filière scientifique), et de la formation continue avec le siège du GRETA 2A.





Innovation
that excites

NOUVEAU NISSAN JUKE

À PARTIR DE

199 € / MOIS⁽¹⁾

**SANS APPORT⁽²⁾
SANS CONDITION**



TOIT OUVRANT
PANORAMIQUE VITRÉ⁽³⁾



NAVIGATION ET AIDE AU STATIONNEMENT
NISSAN AVM - VISION 360°⁽³⁾



PROGRAMME DE PERSONNALISATION
NISSAN DESIGN STUDIO⁽³⁾



(3) Équipements disponibles de série ou en option selon versions sauf Visia.

NISSAN AJACCIO
Z.A. La Caldaniccia
20167 Sarrola-Carcopino
04 95 78 50 18

NISSAN BASTIA
R.N. 193
20600 Furiani
04 95 55 34 00



Innové autrement. (1) Exemple pour un Nouveau Nissan JUKE Visia 1.6L 94 neuf en Location Longue Durée sur 49 mois, 40 000 km maximum, premier loyer de 1 599 €⁽²⁾ puis 48 loyers de 199 €. Restitution du véhicule chez votre concessionnaire en fin de contrat avec paiement des frais de remise à l'état standard et des kilomètres supplémentaires. Sous réserve d'acceptation par Diac - RCS. Bobigny 702 002 221. **Modèle présenté** : Nouveau Nissan JUKE Tekna DIG-T 115 avec option peinture métallisée et Pack extérieur Creative Line, en Location Longue Durée sur 49 mois, 40 000 km maximum, premier loyer de 2 364 €⁽²⁾ puis 48 loyers de **348 €**. (2) Premier loyer pris en charge par votre Concessionnaire NISSAN. Offre réservée aux particuliers, non cumulable avec d'autres offres, valable jusqu'au 31/12/2014 chez les Concessionnaires NISSAN participants. (4) Limitées à 100 000 km. NISSAN WEST EUROPE SAS au capital de 5 610 475 € - RCS Versailles n° B 699 809 174 - Parc d'Affaires du Val Saint-Quentin - 2 Rue René Caudron - CS 10213 - 78961 Voisins-le-Bretonneux Cedex.

Consommations gamme cycle mixte (l/100km) : 4,0 - 7,4. Émissions CO₂ (g/km) : 104 - 169

Pour plus d'informations, rendez-vous sur nissan-offres.fr

Les pieds sur terre, la tête dans les nuages

Les drones grand public ont été l'un des cartons de Noël : leur popularité n'a fait qu'augmenter depuis les incidents autour des centrales nucléaires. Le plus incontournable, c'est bien sûr le Bebop de Parrot.

A Il y a quelques semaines, les drones défrayaient la chronique en survolant les centrales nucléaires françaises. Cette aventure témoigne surtout de la banalisation de ces appareils radiocommandés qui permettent de voir le monde d'en haut : tandis que de plus en plus d'entreprises envisagent d'en faire leur principal moyen de livraison, les particuliers, eux, y voient un hobby combinant la précision du pilotage et l'audace photographique.

Dans le domaine des drones grand public, Parrot s'est rapidement fait un nom. Cette entreprise française s'est fait connaître grâce à l'AR Drone, qui remporta un grand succès en raison de sa compatibilité avec l'iPhone. Aujourd'hui, elle revient avec le Bebop, un quadricoptère de loisirs de troisième génération.

Côté vidéo

Équipé d'une caméra fisheye Full HD de 14 Mpxl, il filme et photographie le monde à 180° avec une belle qualité d'image et retransmet en streaming une vue immersive du vol sur l'écran du smartphone ou de la tablette de pilotage. Depuis l'application, il suffit d'un simple glissement de doigt pour changer l'angle de prise de vue désiré.

Ainsi, il filme ou photographie, même à la verticale. En complément, de nombreux réglages sont accessibles pour une meilleure maîtrise des images.

Doté d'une technologie de stabilisation d'image sur trois axes entièrement numérique, le Bebop



La manette Skycontroller permet de visualiser en temps réel sur sa tablette les images filmées par le Parrot Bebop.

permet de filmer des images en vol quels que soient les mouvements inhérents au quadricoptère ou à la météo. Il est également résistant aux éclaboussures et à la poussière.

En outre, il corrige un problème récurrent des caméras sportives, à savoir la distorsion des lignes horizontales. Ainsi, l'horizon ne subit plus d'effet de courbure et la perspective est plus réaliste.

Les images sont enregistrées sur les 8 Go de mémoire flash et peuvent être transférées sur le périphérique de contrôle ou un ordinateur.

Côté pilotage

Léger (410 g avec sa carène) et ultramaniable, le BeBop affiche des performances impressionnantes aussi bien lors de vols en intérieur qu'en extérieur. Il comporte de nombreux capteurs qui lui confèrent une stabilité remarquable. Pour le faire décoller, rien de plus facile : grâce à l'appli, il suffit d'appuyer sur «Take off» pour lancer les moteurs du drone, décoller et se stabiliser. Le pouce gauche contrôle l'altitude de vol et permet de réaliser des rotations. L'inclinaison du smartphone ou de la tablette indique la direction à prendre : avant, arrière, gauche, droite. Le pouce droit permet de corriger l'orientation de la caméra frontale.

Grâce à la connexion wifi, le Bebop répond au doigt et à l'œil à une distance de 250 m : il peut se connecter sur deux fréquences différentes, ce qui permet de basculer de l'une à l'autre selon l'encombrement du réseau.

Il est aussi compatible avec un contrôleur optionnel, le Parrot Skycontroller, qui accueille le

smartphone ou la tablette pour en faire un véritable écran de contrôle, placé au milieu des commandes, à savoir deux pads équipés de joysticks.

Fonctionnant sous Android, le Skycontroller embarque l'application de pilotage FreeFlight 3.0, ce qui permet également de l'utiliser de manière autonome, sans écran complémentaire : voilà qui plaira aux amateurs de modélisme. En outre, cette manette de haute technologie permet d'étendre la portée du vol à 2 km, pour le simple plaisir de voler, de capturer des paysages à couper le souffle ou bien encore de filmer des exploits sportifs.

Attention toutefois : selon la réglementation en vigueur en France, il est interdit de faire voler un drone à une distance horizontale supérieure à 1 km, et pareille distance n'est admise que dans le cadre d'une zone non peuplée. En outre, ceci ne s'applique que dans le cadre d'appareils recevant des autorisations spécifiques : par défaut, les drones doivent toujours rester à portée du regard.



Parrot Bebop : 499 € - Avec Skycontroller : 899 €

CREATION DE SOCIETE

N° 01

CONSTRUPOSE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 Euros
Siège social : Lieu dit Rena Bianca
20110 Propriano

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Propriano du 15 Décembre 2014, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

CONSTRUPOSE,

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Siège social : Lieu dit Rena Bianca - 20110 Propriano

Objet social : Maçonnerie, carrelage, peinture, électricité ainsi que tous travaux de maçonnerie générale, installation de cheminée, installation de piscine, tous travaux de constructions et d'aménagement de monuments funéraires, gros œuvre de bâtiment, travaux publics, vrd, terrassement et tous aménagements et poses en intérieurs et extérieurs et de toutes activités s'y rapportant.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 1000 Euros,

Gérant : Monsieur Jean Luc PIERETTI, demeurant Lieu dit Mugiolere, 20100 Giuncheto

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d' Ajaccio. La Gérance

N° 02

SCI SO-PHI

Au capital de 3000 €
Siège social : 20165 Loreto di Tallano

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15.12.2014, il a été constitué la Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : SCI SO-PHI

Capital Social : 3000 Euros

Siège Social : 20165 Loreto di Tallano

Début d'activité : Le 15.12.14

Forme : SCI

Durée : 99 ans

Objet : Acquisition et location de biens immobiliers agricoles

Gérance : Mr Philippe MILLET né le 18.03.1966 à Besançon, demeurant rue des Pêcheurs, 20110 Propriano,

Mlle Sophie SANTONI, née le 28/12/1977 à Sartène, demeurant 20165 Loreto di Tallano. Les fonctions de gérant de la Société ont une durée illimitée

Immatriculation : Au RCS d' Ajaccio.

Pour avis, La Gérance

N° 03

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé à Propriano le 18 décembre 2014, il a été constituée une Société ayant les caractéristiques suivantes :

Forme : SAS

Dénomination Sociale : PROLOC

Capital : Deux mille euros (2.000 €) divisés en cent (100) parts de 20 euros chacune, entièrement souscrites et libérées,
Siège social : ZI de Tavaria - 20110 Propriano

Objet sodal : La société a pour objet : Location de matériel et de véhicules

Durée : Quatre-vingt dix neuf (99) années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés,

Apports en numéraire : deux mille euros
Président : Monsieur GIRASCHI Jean Michel né le 12 janvier 1985 à Toulouse demeurant : Pont d'Arena Bianca - 20110 Propriano

La société sera immatriculée au Tribunal de Commerce de : Ajaccio

Pour insertion,



N° 04

Henri PINNA
Joseph MELGRANI
Paul CUTTOLI
Louis-Valéry VERGEOT

Notaires associés

6, Bd Sylvestre Marcaggi - 20000 Ajaccio
Tél : 04.95.51.75.75/Fax : 04.95.51.15.55

AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIETE

Suivant acte reçu par Maître Henri PINNA, Notaire associé, le 28 novembre 2014, enregistré au Service des Impôts des Entreprises d'AJACCIO le 3 décembre 2014, bordereau n°2014/922, case n°2, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société civile régie par les dispositions du Titre IX du Livre III du Code civil et par les statuts.

Dénomination sociale : SCI JVC IMMO

Capital social : 1.000,00 €, divisé en 100 parts de 10,00 € chacune, souscrites et réparties entre les associés dans la proportion de leurs apports respectifs.

Siège social : APPIETTO (20167), lieu-dit Varaldinaja.

Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accès, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. .
Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.

Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société
Durée : 50 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports en numéraires : 1.000,00 Euros.
Gérant : Monsieur Virgile CALISTRI, demeurant à APPIETTO (20167) lieu-dit Varaldinaja, nommée pour une durée illimitée.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d' Ajaccio.
Cessions de parts : Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Pour avis, Me PINNA, notaire

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 11/12/2014, enregistré au S.I.E. de Porto-Vecchio le 15/12/2014, Bord. 2014/415 ; il a été constituée une Société Anonyme Simplifiée. **Dénomination sociale :** GEM SAS. **Nom commercial :** GEM - **Capital :** 120.000,00 Euros, divisé en 12.000 actions de 10 Euros intégralement souscrites et libérées à hauteur de 50% de leur valeur nominale en numéraire. **Siège social :** Rue Commandant L'Herminier - Apt. : 7, Résidence « LE NEPTUNE » 20137 PORTO-VECCHIO. **Objet :** L'aménagement de l'espace urbain notamment pour la promotion immobilière, la réalisation de lotissements ou groupement d'habitation ainsi que l'activité de marchands de biens etc - **Durée :** 99 ans - **Président :** M. LOPEZ Georges, domicilié Rue du Cdt L'Herminier - Apt. : 7, Résidence « LE NEPTUNE » 20137 PORTO-VECCHIO. **Directeur Général :** M. CARDOSO Emmanuel, Claude, domicilié 10, Bd Victor Teyssier 13009 MARSEILLE. **Cession des actions :** Agrément préalable de la collectivité des actionnaires pour toutes cessions à titre onéreux et à titre gratuit à des bénéficiaires non associés. **Immatriculation** au RCS d' Ajaccio (20).

Pour avis et mention, Le Président.



N° 06

B. LEONELLI

Avocat - 5, Rue César Campinchi
20200 Bastia

Tél.04.95.31.69.67/Télécopie: 04.95.32.79.15

CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à BASTIA du 16 décembre 2014, enregistré à BASTIA le 18 décembre 2014 bordereau N°2014/1456, case N°3, Ext 3459, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination sociale :

"BALAGNE NETTOYAGE",

Capital : 1000 euros, divisé en 100 parts sociales de 10 euros chacune entièrement souscrites et libérées en totalité.

Siège social : Monticello (20220) Lieu dit Gloriosu,

Objet : L'acquisition, la création et l'exploitation de tous fonds de commerce de Blanchisserie, nettoyage à sec, laverie, repassage,

Durée : 99 années,

Gérance : M. Jean-Marie SALVARELLI demeurant à MONTICELLO (20220) Lieu dit Gloriosu, lequel jouit vis à vis des tiers des POUVOIRS les plus étendus pour contracter au nom de la société et l'engagement pour tous actes et opérations entrant dans l'objet social sans limitation,

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia
Pour avis et mention, Le Gérant.



N° 07

Maître Marie-Paule

DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour

Spécialiste en droit fiscal et droit douanier
32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04. 95. 37. 64. 79 - Fax : 04. 95. 38. 54. 71

Suivant acte SSP en date du 18 décembre 2014, enregistré à Bastia le 19 décembre 2014, bord. 2014/1462, case n°2, il a été constituée une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : SAS PARADELLA

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Siège : Hameau de Suare - 20214 Calenzana

Capital : 1000 € par apport en numéraire.

Objet : L'exploitation d'un camping ; l'hôtellerie de plein air, la location de bungalows, les activités sportives et de loisirs, et toutes activités annexes.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Cession d'actions : libre entre associés et soumise à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité si les actions sont cédées à des tiers.

Président : Monsieur Antoine HATT, demeurant Hameau de Suare, 20214 Calenzana

Directeur Général : Monsieur Cédric HATT, demeurant Hameau de Suare, 20214 Calenzana.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia du 17/12/2014, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : WINE BAR'S

Siège : 33, Rue Général Carbuccia, 20200 Bastia

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

Capital : 2.000 Euros

Objet : - Débit de boissons - Restauration
Présidente : Madame Vanessa DE MORO, demeurant Immeuble Pruneta, Bât A, 20217 Saint-Florent,

La Société sera immatriculée au R.C.S. de Bastia.

Pour avis, La Présidente



N° 09

Maître Marie-Paule

DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour

Spécialiste en droit fiscal et droit douanier
32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04. 95. 37. 64. 79 - Fax : 04. 95. 38. 54. 71

Suivant acte SSP en date du 18 décembre 2014, enregistré à Bastia le 19 décembre 2014, bord. 2014/1462, case n°1, il a été constituée une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : ARIA

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Siège : Lieudit Chinchine - 20600 Furiani.

Capital : 10.000 € par apport en numéraire.
Objet : Tous travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation ; la gestion et la maîtrise de l'énergie ; la maintenance et l'exploitation des équipements de génie climatique.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Cession d'actions : libre entre associés et soumise à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité si les actions sont cédées à des tiers.

Président : Monsieur Anthony ORSINI, demeurant Résidence les Horizons Bleus, Bât A2, 20200 BASTIA.

Directeur Général : Monsieur Frédéric LECA, demeurant 95, lot. Casetta, 20600 FURIANI.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AJACCIO en date du 8 décembre 2014, il a été constituée une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LORTO,

Siège social : Les Collines du Salario - L'Aventin B2 - Ajaccio (20000)

Objet : L'acquisition d'immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, d'immeubles dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital : 500 euros

Gérance : Madame Lorena PERALDI, demeurant 64, cours Napoléon - Ajaccio (20000),

Agrément des cessions : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et entre conjoints, ascendants ou descendants, même si le conjoint, l'ascendant ou le descendant cessionnaire n'est pas associé. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés d' Ajaccio.

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AJACCIO en date du 17/12/2014, il a été constituée une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : TSC,

Siège social : Chemin de Ranucchiettu, Lot 3 et 4, Mezzavia, Ajaccio (Corse)

Objet : Travaux sur cordes, étanchéité, petits travaux de maçonnerie, peinture, travaux d'aménagements paysagers,

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés,

Capital : 238.000 euros

Gérance : Monsieur Cédric Jules Pierre CIMITERRA, demeurant Lieu-dit San Cerve, Carbuccia (Corse),

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés d' Ajaccio,

Pour avis, le gérant

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date à BORGIO du 16 décembre 2014, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes : **Dénomination sociale** : MUBI - **Siège social** : 1875 Avenue de Borgo, 20290 BORGIO - **Objet social** : La propriété, l'exploitation de tous fonds de commerce de boulangerie, pâtisserie et salon de thé. **Durée de la Société** : 99 ans - **Capital social** : 50.000 Euros - **Gérance** : Monsieur **Paulu Francescu POLI** demeurant Route du Village, 20290 BORGIO a été nommé gérant pour une durée indéterminée - **Immatriculation** : RCS Bastia.

Pour avis, la gérance

MODIFICATION GERANT

N° 13

LE CAFE DU CENTRE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622 euros
Siège social : 2, Rue Miot
20200 Bastia - RCS Bastia 393 184 502

Aux termes d'une délibération en date du 22.12.2013, la collectivité des associés a pris acte du décès de M. Gérard CUGURNO intervenu le 16 février 2013 et a nommé en qualité de nouveau gérant statutaire Mme Simone CUGURNO, demeurant Résidence Ampugnani, Bat A, 20200 BASTIA, pour une durée illimitée à compter du 17 février 2013.

L'article « Gérance » des statuts a été modifié en conséquence.

Le nom de Mme Simone CUGURNO a été substitué à celui de M. Gérard CUGURNO.

Pour avis - La Gérance

N° 14

AVIS DE NOMINATION
D'UN NOUVEAU GERANT
SCI BIJOU

Par assemblée générale en date du 22/12/2014, les associés de la **SCI BIJOU** dont le siège est au lieu-dit "Aja e cateri", commune de SOCCIA ; 20125 ; Corse du Sud (RCS Ajaccio D 417 564 093) ont pris acte de la démission de M. COLONNA Claude, gérant, et décidé de nommer en ses lieux et place à titre de nouveau gérant M. COLONNA Marc demeurant à LYON, 14, rue Artaud, 69004, à compter du 01/01/2015. Pour avis.



N° 15

KIOSQUE SUSHI

S.A.R.L. au capital de 1.000 Euros
Siège social : Résidence Bella Vista,
Grosseto-Prugna - 20166 Porticcio
R.C.S. Ajaccio : 792 076 408

Aux termes d'une délibération en date du 19/12/2014, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Mr Pierre, Toussaint SALINI de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Mr Frédéric, Toussaint, Sylvestre SALINI, demeurant Résidence Le Bella Vista, Veta Casavone, 20166 Porticcio, pour une durée illimitée à compter du 19/12/2014.

Pour avis - La Gérance

REPLACEMENT GERANT
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
LE PAILLER

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale de de la Société dénommée « **SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LE PAILLER** », au capital de 1524,49 €, dont le siège est à MURATO (20239), RUTALI, identifiée au SIREN sous le numéro 387 645 906 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA, en date du 17 décembre 2014, Monsieur Antoine Georges de ZERBI, demeurant à 20200 BASTIA, 2, rue Salvatore VIALE a été nommé gérant de la société en remplacement de Monsieur Ambroise René Georges Jean de ZERBI décédé le 10 septembre 2012.

Le nom de Mr Antoine Georges de ZERBI, nouveau gérant, a été substitué dans les statuts à celui de Monsieur Ambroise René Georges Jean de ZERBI.

Pour insertion, le Notaire

MODIFICATION
CAPITAL SOCIAL

N° 17

BIJOUTERIE SEDUCTION

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Porté à 41.000,00 euros
Siège social : Centre Commercial CASINO,
20230 Moriani - RCS Bastia 539 502 120

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 5 décembre 2014, enregistrée à la recette des Impôts de BASTIA le 19 décembre 2014, Bordereau 2014/1462, Case n°21, a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 40.000,00 euros par incorporation des comptes courant d'associés, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Article 7 - Capital social :*** Ancienne mention :**

Le capital social est fixé à Mille euros (1000 euros)

*** Nouvelle mention :**

Le capital social est fixé à Quarante et un mille euros (41.000,00 euros)

Pour avis,
La Gérance

N° 18

CPH

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 500.400 euros
Siège social : 20, Boulevard Georges Pompidou
20090 Ajaccio - 444 459 192 RCS Ajaccio

Aux termes de l'assemblée générale mixte du 18 décembre 2014, les associés ont décidé :

- de réduire le capital de 26.584,80 euros pour le ramener de 500.000 euros à 473.433,20 euros par voie d'annulation de 780 actions conformément à l'article L.225-207 du Code de Commerce,

- d'augmenter le capital de 26.966,80 euros pour le porter de 473.433,20 euros à 500.400 euros, par incorporation de réserve et par élévation de la valeur nominale des actions,

- Et de modifier corrélativement les statuts.

Mention : RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 19

EIB

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 30.000 Euros
Siège social : Lieudit Guadelli
Route de Calenzana
20214 Calenzana - 505 184 861 RCS Bastia

Du procès-verbal de l'assemblée générale des associés en date du 12 novembre 2014, il résulte que le capital social d'un montant de 30.000 € a été augmenté de 70.000 € et porté à 100.000 €, par voie d'incorporation de réserves. Les articles 8 et 9 des statuts ont été modifiés corrélativement. Le Dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis - Le Représentant Légal

LE CLOS DES VENDANGES

Société Civile Immobilière
Au capital de 107.827.17 euros
Porté à 109 351,66 euros
Siège social : Chemin de Poggio
20230 Moriani-Plage
434 210 258 RCS Bastia

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 5 décembre 2014, enregistrée à la recette des impôts de BASTIA, le 19 décembre 2014, Bordereau 2014/1462, Case n°22, a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 1524,49 euros par apports en numéraire. En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

*** Ancienne mention :**

Le capital social est fixé à cent sept mille huit cent vingt-sept euros et dix sept cts d'euros (107.827.17 euros).

*** Nouvelle mention :**

Le capital social est fixé à Cent neuf mille trois cent cinquante et un euros et soixante six cts d'euros (109.351,66 euros).

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis - La Gérance

N° 21

PAX

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 470.400 euros
Porté à 2.516.640 euros
Siège social : Lieudit Aspretto, RN 193,
20090 Ajaccio - RCS Ajaccio 403 139 298

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 23 décembre 2014 a décidé d'augmenter le capital social de 2.046.240 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, en élevant le montant nominal de chacune des 23.520 parts existantes de 20 euros à 107 euros, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.

*** Ancienne mention :** Le capital social est fixé à quatre cent soixante-dix mille quatre cents euros (470.400 euros)

*** Nouvelle mention :** Le capital social est fixé à deux millions cinq cent seize mille six cent quarante euros (2.516.640 euros). Les articles 6 et 7 sont modifiés en conséquence.

Pour avis - La Gérance

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 22

LVL MEDICAL CORSE

Société Anonyme
Au capital de 37.500 euros
Siège social : Résidence Binda, bâtiment A2,
Alzo di Leva (20000) Ajaccio
422 185 850 RCS Ajaccio

Suivant décision du conseil d'administration du 16 décembre 2014, il a été décidé de transférer le siège social, à compter du 1/01/2015, à l'adresse suivante : **Résidence Constellation, Avenue Noel Franchini, 20090 Ajaccio.**

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Nantes
Le Président,

N° 23

MSGCINEMA

Société à Responsabilité Limitée
Capital social : 350.000 Euros
Siège social : Rue des Magnolias - La Rocade
Ajaccio (Corse du Sud)
R.C.S. Ajaccio B 519 856 827

Suivant délibération du 28 novembre 2014, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés a décidé de transférer, à compter du 1er décembre 2014, le siège social et le principal établissement de la société de BASTELICACCIA (Corse du Sud), Chemin de la Mairie, à **AJACCIO (Corse du Sud), la Rocade, Rue des Magnolias** et de modifier corrélativement les statuts.

Pour avis, la gérance

CASTUGNA

Société à Responsabilité limitée
Capital : 160.000 Euros
Siège social : Lieudit Castugna - 20130 Cargèse
R.C.S. : Ajaccio B 750 718 561

Suivant délibération en date du 19 Décembre 2014, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :

- de transférer le siège de la Société de Ajaccio 20000 - Résidence Les Pins A - 9, Avenue Impératrice Eugénie à **Cargèse 20130 - Lieudit CASTUGNA**, à compter du 1er Janvier 2015. Les Statuts ont été mis à jour.

Pour Avis - La Gérance

MODIFICATIONS
STATUTAIRES

N° 25

DANTON FINANCES

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 30.000.00 €
Siège social : ZI de Baléone Mezzaviva
20167 Sarrolo Carcopino
537 729 295 RCS Ajaccio

Suivant décisions de l'associé unique du 12 décembre 2014 :

- L'objet social de la société a été modifié, à compter du 12/12/2014, par la suppression de l'activité d'holding.

En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié comme suit :

*** Ancienne mention :****La société a pour objet :**

Toute opération financières quelconques, notamment la souscription, l'achat, la vente de toutes parts, actions ou valeurs de toutes sortes, la gestion de trésorerie du groupe constitué ; Se porter caution, avaliser ou garantir par tous moyens les financements nécessaires aux filiales ; L'étude la création, la direction, l'organisation, le contrôle, le financement de toutes affaires ou entreprises ; La participation à la conduite de la politique de ses filiales avec le cas échéant la fourniture de celles-ci, selon leurs besoins, de services spécifiques ; Toutes opérations se rapportant à la production, la fabrication, l'achat, la vente, l'importation, l'exportation et le commerce en général en gros, demi-gros ou détail de tous produits alimentaires ; La création, l'acquisition, la prise à bail, l'exploitation directe ou indirecte de tous autres fonds ou établissements de même nature ou se rapportant à des produits similaires ou complémentaires ; La création et l'acquisition de tous brevets, licences, procédés, marques et modèles, leur exploitation, leur cession ou leur apport ; L'étude, l'organisation, la réalisation, l'assistance, la surveillance et le contrôle dans les domaines ci-dessus mentionnés.

*** Nouvelle mention :****La société a pour objet :**

- Toutes opérations se rapportant à la production, la fabrication, l'achat, la vente, l'importation, l'exportation et le commerce en général en gros, demi-gros ou détail de tous produits alimentaires ; La création, l'acquisition, la prise à bail, l'exploitation directe ou indirecte de tous autres fonds ou établissements de même nature ou se rapportant à des produits similaires ou complémentaires ; La création et l'acquisition de tous brevets, licences, procédés, marques et modèles, leur exploitation, leur cession ou leur apport ; L'étude, l'organisation, la réalisation, l'assistance, la surveillance et le contrôle dans les domaines ci-dessus mentionnés.

Le reste de l'article est sans changement. - L'associé unique a décidé de modifier la dénomination sociale pour adopter, à compter du 12/12/2014, celle suivante : **CORDIROM.**

En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié comme suit :

*** Ancienne mention :**

La dénomination de la société est : DANTON FINANCES.

*** Nouvelle mention :**

La dénomination de la société est : **CORDIROM.**

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,
la gérance

SARL D'EXPLOITATION "VINACO"

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622,45 euros
Siège social : 1350, Avenue Sampiero Corso
RN 193 - 20600 Furiani - Bastia B 392 302 642

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2014, enregistrée à BASTIA, le 19/12/2014, B°2014/1, Case n° 9, il résulte que :

* La dénomination sociale a été modifiée et devient « **GPI** », à compter du 01/01/2015. En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié comme suit :

* **Ancienne mention** : SARL D'EXPLOITATION "VINACO"

* **Nouvelle mention** : GPI

En conséquence de la résolution, de l'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2014, précitée.

L'assemblée générale décide d'étendre l'objet social, et modifier comme suit l'article 2 des statuts :

* Article 2 - Objet

« La gestion de biens immobiliers »

Le reste de l'article reste inchangé.

Mention sera faite au RCS : Bastia (Haute-Corse)

Pour avis,



N° 27

LANFRANCHI TP

SARL au capital de 300.000,00 Euros
Lieu-dit I Vespi, 20110 Viggianello
500 608 708 R.C.S. Ajaccio

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15 décembre 2014, il a été pris acte de modifier l'objet social de la société, à compter du 15 décembre 2014.

* **Nouvel objet social** : La collecte, le traitement, le recyclage, l'incinération et la valorisation de tous déchets ou gravats, sous-produits et résidus ; de tous services d'assainissement des eaux usées, et des boues d'origine domestique, industrielle ou autre ; et les transports et le camionnage de déchets ;

* **Autres modifications** :

- Il a été pris acte de changer la dénomination de la société.

Ainsi, la dénomination sociale de la société est désormais :

LANFRANCHI ENVIRONNEMENT

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio.

N° 28

SARL M.M.

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de : 7.400 €uros
Lieu dit Arcobiato Sottano - 20113 Olmeto
B 490 109 147 RCS Greffe Ajaccio

Aux termes du PV des décisions extraordinaires des associés en date du 1er décembre 2014, enregistré à Sartène le 04/12/2014, bordereau n°2014/433, case n°1, il a été décidé :

1/ de transformer la société en Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle, sans création d'un être moral nouveau, avec effet rétroactif au 1er Juillet 2014.

2/ de modifier la dénomination sociale comme suit :

* **Ancienne mention** : la dénomination sociale est : " SARL M.M. "

* **Nouvelle mention** : la dénomination sociale est : " SAS M.M. "

3/ de nommer en qualité de Président Monsieur NICOLAI Franck, demeurant à OLMETO (20113) Lieu dit Cipiniello. Du fait de la transformation, il est mis fin aux fonctions de la Gérance.

Accès aux assemblées et vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées, quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Transmission des actions : Cessions libres entre actionnaires, et soumises à agrément dans les autres cas.

Modification sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

A MUREDDA

S.C.I. au capital de 1.000 €uros
Siège social : 395 Strada di a Vanga
20240 Ghisonaccia - R.C.S. Bastia 522 178 573

Aux termes d'une délibération en date du 31/10/2014, l'A.G.E. a décidé :

- La transformation de la société en Société Civile Immobilière, sans création d'un être moral nouveau, d'adopter le texte des statuts qui régiront désormais la société, et de nommer en qualité de Gérant Mr Jean NICOLAI, 395 Strada di A Vanga, 20240 Ghisonaccia.

La dénomination, la durée, le capital et les dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social demeurent inchangés.

- de modifier son objet social à : L'acquisition de terrains et l'aménagement en vue de la revente par lots ; à titre accessoire, la construction et la vente de biens immobiliers, à compter du 31/10/2014, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis - La Gérance

N° 30

UZIK GROUP

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 100.185,00 €
Siège social : La Citadelle - 20260 Calvi
438 947 566 RCS Bastia

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 8 décembre 2014 :

- Les associés ont décidé de modifier la dénomination sociale pour adopter, à compter du 01/01/2015, celle suivante : **UZIK GROUP**.

En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, la gérance

N° 31

LO CO

Société à Responsabilité Limitée
Unipersonnelle au capital de 8000 euros
Siège social : Route du Village - Lieu dit Menta
20290 Borgo - R.C.S. Bastia 440 568 756

Par décisions du 30/06/2014, l'Associée Unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de prestations de services de secrétariat, de gestion, de communication, d'informatique, de reprographie et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts, et a nommé M. Paul MORELLI demeurant Route du Village - Lieu dit Menta - 20290 BORGIO, en qualité de gérant pour une durée illimitée, en remplacement de M. Loïc MORELLI, démissionnaire.

Pour avis. La Gérance

MODIFICATION OBJET SOCIAL

N° 32

PLF

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622 euros
Siège social : 39, Avenue Emile Sari
20200 Bastia - 433 555 240 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 18 décembre 2014, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée **PLF** a décidé d'étendre l'objet social aux activités de Restauration rapide ; Fabrication et ventes de glaces artisanales ; Pizzeria, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis - La Gérance

N° 33

ESPACE FAMILIAL MATERIAUX

S.A.R.L. au capital de 131.000 €uros
Siège social : RN 194, Lieu dit Panchetta
20167 Mezzavia - R.C.S. Ajaccio 527 690 952

Aux termes d'une décision en date du 01/12/2014, l'associée unique a décidé :
- d'étendre l'objet social à l'activité de "pose de cheminées" et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis - La Gérance

SARL DOMINICI LES SABLES ROUGES

Société à Responsabilité Limitée
Capital social de 1000 Euros
Siège social : Plage de l'Arinella
20600 Bastia - 523 764 439 R.C.S. Bastia

Aux termes d'une délibération des associés en date du 15 décembre 2014, il a été décidé d'étendre l'objet de la société à l'activité suivante : « Pizzeria à emporter ou consommer sur place », et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts de la façon qui suit : « La société a pour objet l'activité de café, restaurant, motel, camping, débit de boissons y compris celles de IV^e catégorie ; l'activité de pizzeria, à emporter ou consommer sur place ; ainsi que toute activité se rapportant directement ou indirectement à cet objet social ».

Pour avis,

ICN - ANNONCES LÉGALES TEL : 04 95 32 89 92

N° 35

SCI A MUVRA

S.C.I. au capital de 5.000 €uros
Siège social : 39, Résidence Alba Serena
20230 Poggio Mezzana - R.C.S. Bastia 489 299 156

Aux termes d'une délibération en date du 17/11/2014, l'A.G.E. a décidé :

- de supprimer l'ancien objet social et de le remplacer par l'activité de : "L'acquisition de terrains et l'aménagement en vue de la revente par lots" et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis - La Gérance

AVIS DE CESSION

N° 36



**Robert PROVENT,
Paule VILLANOVA
& Laëtitia FRANCESCHI,**

Notaires - Résidence U Principiu
9, Avenue Baron Mariani - 20250 Corte

CESSION DE LICENCE

Suivant acte reçu par Maître Robert PROVENT, Notaire associé de la société civile Professionnelle « Mes Robert PROVENT et Paule VILLANOVA, notaires, associés d'une société civile professionnelle, titulaire d'un office notarial en la résidence de CORTE (20250), 9 Avenue Baron Mariani », le 24 novembre 2014, enregistré, Madame Raymonde Jeanne MARIANI, divorcée de Monsieur Francis Etienne LEANDRI demeurant à FICAJA (20237) Village, née à BASTIA (20200) le 21 novembre 1942 et Monsieur Patrick René MARIANI, époux de Madame Marie Thérèse LANDOLFINI, demeurant à RUTALI (20239) Villa A Torghijula Lieudit Reppola, né à BASTIA (20200) le 4 février 1953, ont vendu à la Commune de ROSPIGLIANI, dont l'adresse de l'hôtel de ville est à ROSPIGLIANI (20242), identifiée au SIREN sous le numéro 212002638. Une licence d'exploitation de débit de boissons et spiritueux de quatrième catégorie dite "Grande licence ou licence de plein exercice", qui lui avait été accordée par l'Administration des contributions indirectes, en date du 9 mars 1934 sous le numéro 781120113 0.0.01.

Licence utilisée pour l'exploitation d'un fonds de commerce de café bar, avec débit de boissons alcooliques sis à Ficaja et connu sous le nom de "CAFÉ PASQUALINI".

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de VINGT-CINQ MILLE EUROS (25.000,00 EUR). Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la publication légale, au siège du séquestre à CORTE (20250), 9 Avenue Baron Mariani », où domicile a été élu à cet effet.

Pour unique insertion - Le notaire.



B. LEONELLI

Avocat
5, Rue César Campinchi - 20200 Bastia
Tél.04.95.31.69.67/Télécopie: 04.95.32.79.15

CESSION DE DROIT AU BAIL

Suivant acte S.S.P en date du 16 décembre 2014, enregistré à BASTIA le 18 décembre 2014, Bordereau n°2014/1476, Case n°4, Ext. 3460, la SARL ALBERTONI, société à responsabilité limitée au capital de 5.000 € dont le siège est à L'ILE ROUSSE (20220) - Résidence Isola Celeste, Bd de Fogata, a cédé à la SARL BALAGNE NETTOYAGE, Société à responsabilité limitée en formation au capital de 1.000 € dont le siège social est à MONTICELLO (20220) Lieu dit Gloriusu, le droit au bail de locaux sis L'ILE ROUSSE (20220) lieu dit « Isola Celeste » dans lesquels la SARL ALBERTONI exploitait un fonds de commerce de vente de cuisines, moyennant le prix de 20.000 €. La prise en jouissance a été fixée au 16 décembre 2014.

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publications légales auprès de Maître B. LEONELLI, avocat à BASTIA (20200) 5, Rue César Campinchi, où il a été fait à cette fin, élection de domicile.

Pour unique insertion,

EXTRAIT DE JUGEMENT

N° 38

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements Judiciaires
Loi de Sauvegarde - Décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 15 décembre 2014, le Tribunal prononce la clôture pour insuffisance d'actif à l'égard de : Beltramelli Francis, ayant son siège social L.D Campodata, Plaine, 20273 Vallecalle

Forme : Inconnue
Activité : Exploitant agricole
Date de cessation des paiements : 10 juin 2013

Juge commissaire : Mme Bonafos, Juge commissaire

Mandataire judiciaire : Me de Moro Giarferi - Imm. U Boscu d'Oru - Bât. B - Pietranera - BP 75 - 20289 Bastia Cedex

Pour extrait : le Greffier



N° 39

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements Judiciaires
Loi de Sauvegarde - Décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 15 décembre 2014, le Tribunal prononce la clôture pour insuffisance d'actif des opérations de liquidation à l'égard de : Centre des Musiques Traditionnelles de Corte ayant son siège social 5, Avenue Jean Nicoli, 20250 Corte, en la personne de son Président Monsieur Marcel Simeoni.

Forme : Inconnue
Inscrite au RCS : Inconnue
Activité : La mise en réseau des groupements oeuvrant en Corse dans le domaine du chant, de la musique et de la danse afin de mettre en valeur la culture Corse

Date de cessation des paiements : 9 décembre 2013

Juge commissaire : Mme Sbragia, Juge commissaire titulaire

Mandataire judiciaire : Me de Moro Giarferi - Imm. U Boscu d'Oru - Bât. B - Pietranera - BP 75 - 20289 Bastia Cedex

Pour extrait : le Greffier

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

LIQUIDATION JUDICIAIRE

N° 40

Par jugement en date du 16/12/2014, le Tribunal de Commerce de Bastia, a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :

Landini Marlène, Fedéline
"CHEZ MARLENE"
20230 Moriani-Plage

Activité : Glacier, salon de thé
RCS Bastia : A 351 373 576, 2012 A 226
Juge commissaire : M. Xavier Calizi
Juge commissaire suppléant : M. Ange-Louis Guidi
Liquidateur : Me PP de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât. B, Pietranera, BP 75, 20289 Bastia Cedex
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur.

N° 41

Par jugement en date du 16/12/2014, le Tribunal de Commerce de Bastia, a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :

Nasse Corentin Gabriel Claude
"Plac'Déco", Casamozza - L'Avidanella
20230 Poggio-Mezzana

Activité : Réalisation faux plafonds, cloisons...
RM : N° 749 835 633 (179.12.2B) - Radié
Juge commissaire : M. Ange-Louis Guidi
Juge commissaire suppléant : M. Albert Fusella
Liquidateur : Me PP de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât. B, Pietranera, BP 75, 20289 Bastia Cedex
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur.

N° 42

Par jugement en date du 16/12/2014, le Tribunal de Commerce de Bastia, a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :

Bleu Piscine (SARL)
RN 198 - Place du Marché Couvert
20230 Poggio-Mezzana

Activité : Vente de piscines en Kit...
RCS Bastia : B 531 227 304, 2011 B 156
Juge commissaire : M. Albert Fusella
Juge commissaire suppléant : M. Xavier Calizi
Liquidateur : Me PP de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât. B, Pietranera, BP 75, 20289 Bastia Cedex
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur.

N° 43

Par jugement en date du 16/12/2014, le Tribunal de Commerce de Bastia, a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :

Link (SARL) - Anghiolasca n°9
Monte - 20215 Vescovato

Activité : Prêt à porter femme et accessoires
Résidence Le Belvédère - Rte de la Mer, 20213 Folelli
RCS Bastia : B 525 276 531, 2010 B 403
Juge commissaire : M. Xavier Calizi
Juge commissaire suppléant : M. Albert Fusella
Liquidateur : Me PP de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât. B, Pietranera, BP 75, 20289 Bastia Cedex
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur.

N° 44

Par jugement en date du 16/12/2014, le Tribunal de Commerce de Bastia, a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :

Verdura (SARL)
Petraghje - 20270 Aléria

Activité : Création et entretien de jardins...
RCS Bastia : B 518 809 405, 2009 B 524

Juge commissaire : M. Albert Fusella
Juge commissaire suppléant : M. Xavier Calizi
Liquidateur : Me PP de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât. B, Pietranera, BP 75, 20289 Bastia Cedex
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur.

N° 45

Par jugement en date du 16/12/2014, le Tribunal de Commerce de Bastia, a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

Bastia Dépannage (SARL)
Lieu-dit Ardisson - RN 193 - 20600 Furiani
Siège de la liquidation : c/o M. Fontaine-Tomasini Pierre Marie, le Mottais, 35400 Saint-Malo
Activité : Réparation de matériel électronique et électroménager...
RCS Bastia : B 432 591 089, 2000 B 184
Juge commissaire : M. Xavier Calizi
Juge commissaire suppléant : M. Albert Fusella
Liquidateur : Me PP de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât. B, Pietranera, BP 75, 20289 Bastia Cedex

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur.

N° 46

Par jugement en date du 16/12/2014, le Tribunal de Commerce de Bastia, a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

Monsieur Pisella Antoine Mathieu
Chemin Pughjalellu - Villa Saint François
20290 Borgo Revinco

Activité : Fabrication et vente de pains, pâtisseries, viennoiseries, 26, rue César Campinchi, 20200 Bastia
Non inscrit au RCS
Juge commissaire : M. Ange-Louis Guidi
Juge commissaire suppléant : M. Philippe Marchioni
Liquidateur : Me PP de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât. B, Pietranera, BP 75, 20289 Bastia Cedex

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur.

N° 47

Par jugement en date du 16/12/2014, le Tribunal de Commerce de Bastia, a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

Vincentelli Claudia, Pierrette, Henriette, Fabienne
Lieu-dit Piazzarelle
"Avvene2b formations"
20220 Aregno

Activité : Prestataire de services
RCS Bastia : A 528 502 537, 2012 A 83
Juge commissaire : M. Ange-Louis Guidi
Juge commissaire suppléant : M. Philippe Marchioni
Liquidateur : Me PP de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât. B, Pietranera, BP 75, 20289 Bastia Cedex
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur.

N° 48

Par jugement en date du 16/12/2014, le Tribunal de Commerce de Bastia, a prononcé la liquidation judiciaire de :

M.T.P.C (SARL)
Case Sant'Andria - 20213 Querciolo
Activité : Travaux publics et maçonnerie générale
RCS Bastia : B 751 313 172, 2012 B 219
Juge commissaire : M. Ange-Louis Guidi
Juge commissaire suppléant : M. Xavier Calizi
Liquidateur : Me PP de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât. B, Pietranera, BP 75, 20289 Bastia Cedex

N° 49

Par jugement en date du 16/12/2014, le Tribunal de Commerce de Bastia, a prononcé la liquidation judiciaire de :

E.S.F - BTP (SARL) - Résidence Massena
Lupino - 20600 Bastia

Activité : Construction, travaux de maçonnerie
RCS Bastia : B 507 907 400, 2008 B 381
Juge commissaire : M. Xavier Calizi
Juge commissaire suppléant : M. Albert Fusella
Liquidateur : Me PP de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât. B, Pietranera, BP 75, 20289 Bastia Cedex

N° 50

Par jugement en date du 16/12/2014, le Tribunal de Commerce de Bastia, a prononcé la liquidation judiciaire de :

Prop'C'Net (SARL)
78, Rés Les Eucalyptus - Bât. C
BP 12 - 20260 Calvi
Activité : Nettoyage courant de bâtiments
RCS Bastia : B 517 810 628, 2009 B 458
Juge commissaire : M. Albert Fusella
Juge commissaire suppléant : M. Ange Louis Guidi
Liquidateur : Me PP de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât. B, Pietranera, BP 75, 20289 Bastia Cedex

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

N° 51

Par jugement en date du 16/12/2014, le Tribunal de Commerce de Bastia, a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Toscana Louis-Philippe
"Le Cintra" Lieu-dit Stagnone
20260 Calvi
Activité : Restaurant
RCS Bastia : A 399 807 619, 2011 A 77
Juge commissaire : M. Jean Guglielmacci
Juge commissaire suppléant : M. Ange Louis Guidi
Mandataire judiciaire : Me PP de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât. B, Pietranera, BP 75, 20289 Bastia Cedex
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

N° 52

Par jugement en date du 16/12/2014, le Tribunal de Commerce de Bastia, a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Pose Prestige (SAS)
Lieu-dit Acercaja - 20290 Borgo
Activité : Pose de menuiseries...
RCS Bastia : B 539 973 677, 2012 B 88
Juge commissaire : M. Ange Louis Guidi
Juge commissaire suppléant : M. Philippe Marchioni
Mandataire judiciaire : Me PP de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât. B, Pietranera, BP 75, 20289 Bastia Cedex
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

N° 53

Par jugement en date du 16/12/2014, le Tribunal de Commerce de Bastia, a prononcé à l'égard de :

EURL Espace Cambon (SARL)
Bâtiment Le Renous
20240 Ghisonaccia
Activité : Prêt à porter - maroquinerie - chaussures - 8, Stretta di a Cisterna, 20240 Ghisonaccia
RCS Bastia : B 535 301 238, 2011 B 461
Une procédure de redressement judiciaire
Juge commissaire : M. Ange Louis Guidi
Juge commissaire suppléant : M. Xavier Calizi
Mandataire judiciaire : Me PP de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât. B, Pietranera, BP 75, 20289 Bastia Cedex
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

N° 54

Par jugement en date du 16/12/2014, le Tribunal de Commerce de Bastia, a prononcé à l'égard de la :

SARL d'Exploitation des Etablissements "Thalassa Voyages" de la Costa Serena

(SARL) - Immeuble l'Aiglou - RN 198
20240 Ghisonaccia
Activité : Agence de voyages
RCS Bastia : B 445 150 576, 2003 B 31
Une procédure de redressement judiciaire
Juge commissaire : M. Roger Le Mao
Juge commissaire suppléant : M. Philippe Marchioni
Mandataire judiciaire : Me PP de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât. B, Pietranera, BP 75, 20289 Bastia Cedex
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

MODIFICATION PLAN DE REDRESSEMENT

N° 55

Par jugement en date du 16/12/2014, le Tribunal de Commerce de Bastia, a modifié le Plan de Redressement de :

Agostini Philippe
3, Avenue Maréchal Sébastiani
"L'Ochju" - 20200 Bastia
Activité : Souvenirs et bijoux fantaisie
RCS Bastia : A 488 549 585, 2006 A 57
Commissaire à l'exécution du plan : Me PP de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât. B, Pietranera, BP 75, 20289 Bastia Cedex.

N° 56

Par jugement en date du 16/12/2014, le Tribunal de Commerce de Bastia, a modifié le Plan de Redressement de :

Sagrino Immobilier (SARL)
2, Av Emile Sari - 20200 Bastia
Activité : Agence immobilière
RCS Bastia : B 411 285 109, 97 B 48
Commissaire à l'exécution du plan : Me PP de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât. B, Pietranera, BP 75, 20289 Bastia Cedex.

ARRÊT PLAN DE REDRESSEMENT

N° 57

Par jugement en date du 16/12/2014, le Tribunal de Commerce de Bastia, a arrêté le Plan de Redressement de la :

SARL Maeyylan (SARL)
"Aliah Concept Design"
Lieu-dit U Suale - Route du Stade
20260 Lumio
Activité : Gestion administrative et commerciale
RCS Bastia : B/525 216 628, 2010 B 391
A fixé la durée de ce plan à 10 ans
Commissaire à l'exécution du plan : Me PP de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât. B, Pietranera, BP 75, 20289 Bastia Cedex.

N° 58

Par jugement en date du 16/12/2014, le Tribunal de Commerce de Bastia, a arrêté le Plan de Redressement de :

Maka (SARL) - "Idéal Bar"
Place de l'Hôtel de Ville - 20200 Bastia
Activité : Débit de boissons (4ème catégorie)
RCS Bastia : B/492 478 839, 2006 B 393
A fixé la durée de ce plan à 10 ans
Commissaire à l'exécution du plan : Me PP de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât. B, Pietranera, BP 75, 20289 Bastia Cedex.

N° 59

Par jugement en date du 16/12/2014, le Tribunal de Commerce de Bastia, a arrêté le Plan de Redressement de :

Cap Location (SARL)
Chemin de Cepita - 20228 Luri
Activité : Location et vente de matériel TPB, mécanique et carrosserie
RCS Bastia : B/508 365 202, 2008 B 419
A fixé la durée de ce plan à 10 ans
Commissaire à l'exécution du plan : Me PP de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât. B, Pietranera, BP 75, 20289 Bastia Cedex.

Pour extrait,
La SCP NAPPI-CASANOVA,
Greffiers Associés

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT de la CORSE DU SUD

Loi du 5 Avril 1884 – Article 56

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Syndical
du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du CAVO

Séance du 4 décembre 2014

Objet de la Délibération

Délégation du Service Public pour la gestion et l'exploitation des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration ainsi que la facturation et la gestion des relations avec les usagers

Date d'affichage
4 décembre 2014

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
18	18	13
	Votes	
Pour	13	
Contre	0	
Abstention	0	
Unanimité		

Date de la convocation
18 novembre 2014

L'an deux mil quatorze et le quatre décembre à quatorze heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCCA SERRA S.M., Président

Présents : Mesdames, Messieurs

ROCCA SERRA S.M., AULERY M., GIANNI D.S., BARTOLI P., TOMA J.T., RONDINAUD J., PIETRI D., GIANNI D.G., NICOLI-POKRZYWA F., PAOLI J.B., JASSAUD Y., MICHELANGELI P

Représentés : MOSCONI F.,

Absents : PALMERI P., PIETRI D-P., GIORGI G., CAZAUX-BURGUES J-M., BARTOLI A.

Secrétaire élu

au scrutin secret : AULERY M.

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que la Délégation du service public de gestion et d'exploitation des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration arrive à échéance le 31 Décembre 2014. Par délibération en date du 12 Juin 2014, le Conseil Syndical a approuvé le recours au mode de gestion par affermage de son service public de l'assainissement.

Suite aux insertions réalisées à cet effet, une (1) candidature est parvenue. La Commission de Délégation de Service Public s'est réunie le 21 Juillet 2014 pour procéder à l'ouverture des plis et sélectionner les candidats admis à remettre une offre.

Seule SDEC-KYRNOLIA a déposé une candidature.

Après examen du dossier, compte tenu des documents fournis, la candidature a été retenue.

Le dossier de consultation des entreprises a été transmis à l'entreprise retenue le 29 Juillet 2014. Celle-ci devait remettre son offre, au plus tard, le 24 Septembre 2014 à 12h00. La commission de délégation de service public (CDSP pour le reste du texte) s'est réunie le 30 Septembre 2014 afin d'enregistrer les prix de l'offre du candidat et a constaté que la société SDEC-KYRNOLIA a remis une offre.

Le 29 Octobre 2014, le rapport d'analyse de l'Assistant au Maître d'Ouvrage a été présenté à la CDSP. A la suite de cette présentation, la CDSP a émis l'avis suivant :

« La proposition faite par SDEC-KYRNOLIA est jugée très intéressante. Les propositions des variantes 1 et 2 sont jugées également très intéressantes, sous réserve :

- De revoir la rédaction d'un certain nombre d'articles,
- De discuter, d'une part de l'impact financier de la variante n° 2 et, d'autre part de proposer une rédaction prenant en compte les conséquences que devra supporter le délégataire sur la gestion des réseaux et des stations d'épuration ».

Monsieur le Président a donc négocié, à compter du 30 Octobre 2014, avec la société SDEC-KYRNOLIA.

A l'issue de la négociation, les membres du Conseil Syndical, convoqués le 18 Novembre 2014, ont été destinataires du rapport de Monsieur le Président comportant une synthèse du rapport d'analyse de l'A.M.O. (le rapport était joint à la convocation) présentant le déroulement de la procédure, les motifs du choix, l'économie générale du contrat assorti de ses évolutions au cours des négociations et la proposition de Monsieur le Président.

Après la présentation du rapport de Monsieur le Président le 04 Décembre 2014, il a été donc proposé au Conseil Syndical de désigner le nouveau délégataire pour la gestion du service public de l'assainissement à compter du **1er Janvier 2015** pour une durée de **DOUZE (12) années**.

Le Conseil Syndical,

Où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **DESIGNE** la société SDEC-KYRNOLIA, sise Centre Commercial Castellani - Quartier St Joseph à 20700 AJACCIO comme délégataire du service public de l'assainissement à compter du 1er Janvier 2015 pour une durée de DOUZE (12) années,
- **APPROUVE** le contrat de délégation de service public auquel sont joints règlement du service public de l'assainissement ainsi que différentes annexes,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le contrat de Délégation de Service Public ainsi que toutes pièces annexées à celui-ci.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, an que dessus ;

Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme.

Le Président,

ROCCA-SERRA S.M.

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE

M. le Directeur
Avenue Paul Giacobbi
BP 678
20601 BASTIA - Cedex
Tél : 04 95 30 93 93

Référence acheteur : 2014-063-SE

L'avis implique un marché public

Objet : Travaux de réhabilitation de la station de pompage de Coti village

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché : Prestation divisée en lots : non

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés

ci-dessous avec leur pondération

60 % : Prix

30 % : Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique

10 % : Délai d'exécution

Remise des offres : 27/01/15 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 29/12/2014

Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier et le guichet de dépôt sur <http://www.oehc.fr>

VENTES JUDICIAIRES

L'annonce publiée le 19/12/2014, afférent à une vente aux enchères, le 19/02/2015, du lot 15 de la copropriété 18 rue Camille de Rocca Serra à Porto-Vecchio, comportait une erreur.

Le bail de 23 mois s'achèvera le 28.02.2016 (et non 2015).

LA S.C.P.A. MORELLI MAUREL SANTELLI PINNA RECCHI

Diamant III - 2 avenue de Paris - 20000 Ajaccio

ENCHERES PUBLIQUES

Au Palais de Justice d'Ajaccio, au plus offrant et dernier enchérisseur, au Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio.

JEUDI 19 FEVRIER 2015 à 8 HEURES 30

A AJACCIO, Chemin d'Acqualonga, les parcelles cadastrées AR 96 (13a 65) et 99 (7a 65) et constructions y édifiées.

Soit une maison d'environ 120m² = hall, cuisine, séjour avec cheminée, dégagement, 3 chambres, lingerie, salle de bain, W.C., cellier.

(Biens plus amplement décrits aux documents hypothécaires et cadastraux, au dire d'information et au procès verbal dressé par Huissier, documents déposés au Cabinet de la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", pour consultation).

MISE A PRIX = 90.000,00 euros

Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", et déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio.

ETANT NOTAMMENT PRECISE :

* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio,

* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

- Au cabinet de la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", 2 Avenue de Paris, Immeuble Diamant III à AJACCIO,

- Au Secrétariat Greffe du Tribunal de Grande Instance.

Fait et rédigé à AJACCIO,

le 23 Décembre 2014

Pour extrait,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT de la CORSE DU SUD

Loi du 5 Avril 1884 - Article 56

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Syndical
du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du CAVO

Séance du 4 décembre 2014

Objet de la Délibération

Délégation du Service Public pour la production et la distribution de l'eau potable (installations de production, réservoirs, réseaux d'adduction et de distribution)

Date d'affichage
4 décembre 2014

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
18	18	13
	Votes	
Pour	13	
Contre	0	
Abstention	0	
Unanimité		

Date de la convocation
18 novembre 2014

L'an deux mil quatorze et le quatre décembre à quatorze heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCCA SERRA S.M., Président

Présents : Mesdames, Messieurs

ROCCA SERRA S.M., AULERY M., GIANNI D.S., BARTOLI P., TOMA J.T., RONDINAUD J., PIETRI D., GIANNI D.G., NICOLI-POKRZYWA F., PAOLI J.B., JASSAUD Y, MICHELANGELI P

Représentés : MOSCONI F.,

Absents : PALMERI P., PIETRI D-P., GIORGI G., CAZAUX-BURGUES J-M., BARTOLI A.

Secrétaire élu

au scrutin secret : AULERY M.

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que la Délégation du service public de l'eau potable arrive à échéance le 31 Décembre 2014. Par délibération en date du 12 Juin 2014, le Conseil Syndical a approuvé le recours au mode de gestion par affermage de son service public de l'eau potable. Suite aux insertions réalisées à cet effet, deux candidatures sont parvenues. La Commission de Délégation de Service Public s'est réunie le 21 Juillet 2014 pour procéder à l'ouverture des plis et sélectionner les candidats admis à remettre une offre.

OFFICE HYDRAULIQUE DE CORSE et SDEC-KYRNOLIA ont déposé leur candidature.

Après examen de leur dossier respectif, compte tenu des documents fournis, les deux (2) candidatures ont été retenues.

Le dossier de consultation des entreprises a été transmis aux deux (2) entreprises retenues le 1er août 2014. Celles-ci devaient remettre leur offre, au plus tard, le 24 Septembre 2014 à 12h00.

La commission de délégation de service public (CDSP pour le reste du texte) s'est réunie le 30 Septembre 2014 afin d'enregistrer les offres des candidats et a constaté que la société SDEC-KYRNOLIA a remis une offre. En effet, L'OFFICE HYDRAULIQUE DE CORSE, dans un courrier daté du 12 septembre 2014, a indiqué ne pouvoir remettre une offre.

Le 29 Octobre 2014, le rapport d'analyse de l'Assistant au Maître d'Ouvrage a été présenté à la CDSP. A la suite de cette présentation, la CDSP a émis l'avis suivant :

« La proposition faite par KYRNOLIA est jugée très intéressante. Les propositions des variantes 1 et 2 sont jugées également très intéressantes, sous réserve :

- De revoir la rédaction d'un certain nombre d'articles,
- De discuter, d'une part de l'impact financier de la variante n° 2.

Monsieur le Président a donc négocié, à compter du 30 Octobre 2014, avec la société SDEC-KYRNOLIA.

A l'issue de la négociation, les membres du Conseil Syndical, convoqués le 18 Novembre 2014, ont été destinataires du rapport de Monsieur le Président comportant une synthèse du rapport d'analyse de l'A.M.O. (le rapport était joint à la convocation) présentant le déroulement de la procédure, les motifs du choix, l'économie générale du contrat assorti de ses évolutions au cours des négociations et la proposition de Monsieur le Président.

Après la présentation du rapport de Monsieur le Président le 04 Décembre 2014, il a été donc proposé au Conseil Syndical de désigner le nouveau délégataire pour la gestion du service public de l'eau potable à compter du **1er Janvier 2015** pour une durée de **DOUZE (12) années**.

Le Conseil Syndical,

Où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **DESIGNE** la société SDEC-KYRNOLIA, sise Centre Commercial Castellani - Quartier St Joseph à 20700 AJACCIO comme délégataire du service public de l'eau potable à compter du 1er Janvier 2015 pour une durée de DOUZE (12) années,
- **APPROUVE** le contrat de délégation de service public auquel sont joints règlement du service public de l'eau potable ainsi que différentes annexes,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le contrat de Délégation de Service Public ainsi que toutes pièces annexées à celui-ci.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, an que dessus ;

Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme.

Le Président,

ROCCA-SERRA S.M.

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
COMMUNE DE GROSSETO-PRUGNA
AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Nom et adresse de la personne publique :

Commune de GROSSETO PRUGNA
BP 93 - Mairie annexe de Porticcio - 20166 Porticcio.

Mode de passation : Article 28 du nouveau Code des Marchés Publics.

Objet du marché : Réfection du canal d'irrigation de FIGA IN LA à GROSSETO-PRUGNA.

Critères de jugement : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction du prix, des délais d'exécution.

Pondération des critères de jugement :

1. Prix 70%
2. Délais d'exécution 30%

Dossier de la consultation : Un règlement de la consultation, les Décompositions du Prix global Forfaitaire, le CCTP, un CCAP et l'Acte d'Engagement.

Le dossier est téléchargeable sur les sites internet suivants :

www.e-marchéspublics.com, <http://grosseto-prugna.e-marchéspublics.com>

et www.grosseto-prugna.fr

Remise des offres : Pour une remise des offres par voie électronique, utiliser la plateforme de dématérialisation <http://www.e-marchés-publics.com>. Les offres peuvent être adressées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal ou par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date de leur réception ou remise contre récépissé à l'adresse suivante : Mairie annexe de Porticcio BP 93 20166 Porticcio

Date d'envoi à la publication : 17 décembre 2014

Date limite de réception des offres : Vendredi 16 janvier 2015 à 12h00.

Renseignements : Les Services Techniques, Mairie annexe de Porticcio, 20166 Porticcio, tél : 04.95.25.29.27 fax : 04.95.25.06.21 mail : lesservicestехniques@orange.fr

MAIRIE DE LUMIO - 20260

Tél : 04 95 60 89 00/Fax : 04 95 60 76 00

VILLE DE LUMIO - HAUTE CORSE
SURSIS A STATUER - PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération en date du 28 novembre 2014, le conseil municipal de la commune de LUMIO a instauré, dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, un sursis à statuer qui pourra s'appliquer aux demandes d'urbanisme qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur PLU.

Cette délibération est affichée en Mairie pour une période d'un mois.

Le Maire de LUMIO - Etienne SUZZONI.

MAIRIE DE LUMIO - 20260

Tél : 04 95 60 89 00/Fax : 04 95 60 76 00

VILLE DE LUMIO - HAUTE CORSE
PRESCRIPTION DE L'ELABORATION
DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération en date du 28 novembre 2014, le conseil municipal de la commune de LUMIO a prescrit, sur l'ensemble du territoire communal, l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme et a arrêté les modalités de concertation du public.

Cette délibération est affichée en Mairie pour une période d'un mois.

Un registre destiné à recueillir les observations est mis à disposition du public à l'accueil de la mairie de LUMIO aux heures et jours habituels d'ouverture.

Le Maire de LUMIO - Etienne SUZZONI.

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Adresse : COMMUNE d'ALATA Corse du Sud
Téléphone : 04 95 25 33 76 - Télécopie : 04 95 25 32 65
Email : mairie-alata@wanadoo.fr

Correspondant : Monsieur le Maire de la commune d'ALATA

Objet du marché : Marché à bons de commande à lot unique ayant pour objet la réalisation de travaux de voirie et réseaux divers.

Consistance des travaux :

- Voiries
- Réseaux divers

Procédure de passation : Procédure adaptée Article 28 du CMP avec possibilité de négociation : Le pouvoir adjudicateur se réserve la faculté d'engager une négociation avec tous les candidats admis à présenter une offre.

Nomenclature CPV :

45112500-0 : Travaux de terrassement
45113000-2 : Travaux de chantier
45232410-9 : Travaux d'assainissement
45233141-9 : Travaux d'entretien routier
44113000-5 : Matériaux de construction routière
44113310-1 : Matériaux routiers enrobés
44113900-4 : Matériaux d'entretien routier
44114200-4 : Produits en béton
44141000-0 : Canalisation
44912400-0 : Bordures
34928471-0 : Matériel de signalisation
34928472-7 : Poteaux de signalisation

Structure du marché : Le présent marché fait l'objet d'un fractionnement en bons de commande suivant la définition de l'article 77 du Code des Marchés Publics.

Il sera exécuté par bons de commande successifs émis selon les besoins de la personne publique.

Marché à bons de commande conclu avec un maximum en valeur de base, sur la durée totale du marché, à savoir : 900.000,00 € HT.

Les montants annuels sont :

LOT unique : * Maximum : 900.000,00 € HT

Durée du marché : Le marché est passé pour une durée initiale de 3 ANS à compter du jour de sa notification. Il ne sera pas reconductible.

Délai d'exécution : Marché triennal à reconduction. Les bons de commande peuvent être émis jusqu'à l'expiration de la durée de validité du marché. Chaque bon de commande précisera les délais d'exécution des prestations dont il fait l'objet.

Date prévisionnelle de commencement des travaux : Février 2015

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

En application des articles 43, 44, 45 et 46 du CMP :

Les candidats devront produire les pièces suivantes :

1. Lettre de candidature (DC1)
2. Les déclarations du candidat, (DC2)
3. Déclaration de sous-traitance, (DC4)
4. L'acte d'engagement (modèle figurant dans le DCE)
5. Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
6. Une déclaration sur l'honneur justifiant des obligations fiscales et sociales, de non interdiction de concourir et de non condamnation.
7. Capacités professionnelles, techniques et financières et références dans le domaine des travaux faisant l'objet de la présente consultation.

Les Imprimés DC sont téléchargeables sur <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>. Le détail de ces pièces est mentionné dans le règlement de consultation.

Capacité économique et financière - références requises :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du présent marché réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (Imprimé DC2).

Référence professionnelle et capacité technique - références requises :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants ;
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ;
- Attestation d'assurance garantie décennale et responsabilité civile se rapportant à la nature des prestations à exécuter ;
- Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour présenter sa candidature : production pour chacun de ces opérateurs des mêmes documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières et production d'un engagement écrit de chacun de ces opérateurs justifiant que le candidat dispose de leurs capacités pour l'exécution du marché.

Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché :

- Pièces prévues aux articles D 8222 5 1° du code du travail et D. 243-15 du code de sécurité sociale ;
 - Imprimé NOT12 ou Attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou documents équivalents en cas de candidat étranger.
 - Un extrait de l'inscription au RCS (K ou K-bis), délivré par les services du greffe du tribunal de commerce et datant de moins de 3 mois ou une carte d'identification justifiant de l'inscription au RM.
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaires du marché : Marché conclu avec un prestataire unique ou avec des prestataires groupés solidaires.

Langue utilisée dans l'offre ou la candidature : Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Le paiement se fera par virement au moyen d'un mandat administratif. Le délai global de paiement est de 30 jours.

Critères d'attribution : En application de l'article 53 du CMP, l'offre retenue sera celle économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation à savoir :

1. La valeur technique : 60%
2. Le prix des prestations : 40 %

Date limite de réception des offres : Lundi 26 Janvier 2015 à 12 h 00

Délai de validité des offres : Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres. .../...

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Les Entreprises pourront télécharger gratuitement les documents dématérialisés du dossier de consultation, ainsi que l'avis d'appel public à la concurrence sur le profil d'acheteur : <http://www.achatspublicscorse.com>

En application de l'article 41 du Code des Marchés Publics, le DCE support papier peut être retiré contre paiement des frais de reprographie (50 Euros TTC) uniquement à l'adresse suivante : BET Techni Route Corse - ZI du VAZZIO BP917 - 20700 AJACCIO cedex 9 - Tél : 04 95 10 13 01 - Fax : 04 95 23 41 13

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et/ou technique peuvent être obtenus : BET Techni Route Corse - ZI du VAZZIO BP917 - 20700 AJACCIO cedex 9 - Tél : 04 95 10 13 01 - Fax : 04 95 23 41 13

Modalités et Adresse de remise des plis : Transmission des candidatures et des offres sur support papier ou par voie électronique.

Les candidats doivent choisir un seul mode de transmission : la transmission électronique de leurs candidatures et de leurs offres via le profil d'acheteur : <http://www.achatspublicscorse.com> ou la transmission sur support papier adressé à

Monsieur le Maire - COMMUNE d'ALATA - 20167 ALATA
Téléphone : 04 95 25 33 76 - Télécopie : 04 95 25 32 65
Email : mairie-alata@wanadoo.fr

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'instruction des recours :

Tribunal Administratif - chemin Montepiano - 20200 BASTIA
Tél : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.38.55

Date d'envoi à la publication : Jeudi 18 Décembre 2014

Le Maire.


N° 69

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
M. le Président du Conseil Général
Direction des achats publics
Service des marchés
11, bis Rue Del'Pellegrino
BP 414
20183 AJACCIO - CEDEX
Tél : 04 95 29 15 75

Référence acheteur : AOO 2014-197
Cet avis implique un accord cadre au sens européen
Objet : Marché à bons de commande pour l'acquisition d'équipements de lutte contre l'incendie, de sécurité et de travail destinés aux personnels techniques du Département de la Corse du Sud (4 lots)
Procédure : Procédure ouverte
Forme du marché : Division en lots : oui
Marché à bons de commande
Lot N° 1 - Equipement de lutte contre l'incendie - maximum : 60.000,00 Euros HT
Lot N° 2 - Equipements de sécurité - maximum : 45.000,00 Euros HT
Lot N° 3 - Chaussures de sécurité - maximum : 45.000,00 Euros HT
Lot N° 4 - Chaussures de travail - maximum : 35.000,00 Euros HT
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
Pour les lots n°1 et 3
50 % Prix
30 % Qualité
20 % Délais de livraison
Pour le lot n°2 :
60 % Prix
40 % Délais de livraison
Pour le lot n°4 :
30 % Prix
50 % Qualité
20 % Délais de livraison
Remise des offres : 09/02/15 à 12h00 au plus tard.
Envoi à la publication le : 19/12/2014
Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier et le guichet de dépôt sur <http://www.marches-publics.info>

N° 70

COMMUNE DE SANT'ANDREA D'ORCINO

AVIS AU PUBLIC

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A LA REVISION DE LA CARTE COMMUNALE DE LA COMMUNE DE SANT'ANDREA D'ORCINO (CORSE DU SUD)

1ère parution,

Par arrêté n°04/2014 en date du 22 décembre 2014, Madame Le Maire de Sant'Andréa d'Orcino, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la révision de la carte communale.

A cet effet,

M. Jacques NICOLAI, Commissaire divisionnaire honoraire de la Police Nationale, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de Bastia comme Commissaire-Enquêteur.

L'enquête se déroulera à la Mairie du 19 janvier 2015 au 19 février 2015, aux jours et heures habituels d'ouverture. (De 13h00 à 16h00 - Du lundi au vendredi).

M. Le Commissaire-Enquêteur recevra en Mairie les :

Lundi 19 janvier de 9h00 à 12h00
Lundi 26 janvier de 14h00 à 17h00
Lundi 2 février de 9h00 à 12h00
Lundi 9 février de 14h00 à 17h00
Jeudi 19 février de 14h00 à 17h00

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de révision de la carte communale, pourront être consignés sur le registre d'enquête déposé en Mairie.

Elles peuvent également être adressées par écrit au Commissaire-Enquêteur.

Le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur pourront être consultés à la Mairie à l'issue de l'enquête.

Le Maire, Réjane LECA.

DISSOLUTION SOCIETE LIQUIDATION SOCIETE

N° 71

LE BOUTON D'OR

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 8000 euros
Siège social : Avenue Noël Franchini
Les Terrasses d'Ajaccio - 20090 Ajaccio (Corse)
343 601 365 RCS Ajaccio

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 8 décembre 2014 la dissolution anticipée de la société à compter du 8 décembre 2014 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

A été nommée comme liquidatrice : Madame Josette NUVOLO, demeurant à AJACCIO (Corse) Résidence des Golfes Im. Le Sagone, a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse suivante : AJACCIO (Corse) Résidence des Golfes, Im. Le Sagone C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Ajaccio.

Pour avis, le liquidateur

N° 72

AGUIPA

SARL au capital de 1.500 €uros
Siège social : Bocca Alla Frasca,
Lotissement Communal N°24, Ponte Leccia
20218 Moltifao - RCS Bastia 531 738 987

Aux termes d'une décision en date du 31/10/2014, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/10/2014 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Mme Nathalie, Viviane, Juliette, Claude TIGER (épouse RAFFALLI), demeurant 24 Lotissement Communal de Moltifao 20218 PONTE LECCIA, ancienne gérante de la Société, a été nommée en qualité de liquidatrice, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé Bocca Alla Frasca, Lotissement Communal N°24, Ponte Leccia 20218 MOLTIFAO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au R.C.S.

Pour avis,
La Liquidatrice

VOTRE PUBLICITE DANS L'ICN!
2 parutions sur 2 semaines!
BI-CHROME (2 couleurs - Noir/Bleu)
40€. (tarif fixe)
Format 45 mm x 55 mm - (Une colonne)
Nouveaux clients = 1 parution offerte en plus!
☎ 0675 129347
j@corse-information.info

N° 73

AGUIPA

SARL en liquidation
Au capital de 1.500 €uros
Siège social : Bocca Alla Frasca,
Lotissement Communal N°24, Ponte Leccia
20218 Moltifao - RCS Bastia 531 738 987

Aux termes d'une décision en date du 31/10/2014, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au R.C.S.

Pour avis,
Le Liquidateur

N° 74

QUALIEXPERT

S.A.R.L. au capital de 1.000 €uros
Siège social : Lieu dit "Vignola"
20172 Vero - R.C.S. Ajaccio 537 411 258

Aux termes d'une décision en date du 31/01/2013, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/01/2013 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Maxime GARCIA, demeurant Lieu dit Vignola 20172 VERO, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé Lieu dit Vignola 20172 VERO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d' Ajaccio, en annexe au R.C.S.

Pour avis - Le Liquidateur

N° 75

QUALIEXPERT

S.A.R.L. en liquidation
Au capital de 1.000 €uros
Siège social : Lieu dit "Vignola"
20172 Vero - R.C.S. Ajaccio 537 411 258

Aux termes d'une décision en date du 31/01/2013, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce d' Ajaccio, en annexe au R.C.S

Pour avis - Le Liquidateur

N° 76

SARL GARAGE BATESTINI

Société au capital social : 8000 euros (variable)
Siège social : Route St Alexandre
20221 Cervioni - RCS Bastia Siren 441 228 244

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale extraordinaire du 15-12-2014, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur Mme BATESTINI Marie Louise et l'a déchargé de son mandat, constaté une perte de liquidation de 15.554 euros et l'absence de distribution de partage. Elle a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis le liquidateur.

N° 77

BELL'AGIO

S.A.R.L. au capital de 3000.00 €
Siège Social : 6, Lot 22, La Marana
20290 Lucciana - N° Siret : 789 131 117 00028
Code APE : 5610 A

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 22 décembre 2014 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Lynda TACLET demeurant Lieu dit Macchione - 20600 Bastia, pour toute la durée de la liquidation, pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de liquidation est fixé - Lieu dit Macchione - 20600 Bastia.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia, en annexe du registre de commerce et des sociétés.

Pour avis,
le liquidateur.

N° 78

B@BY SHOP DISTRIBUTION

SARL Unipersonnelle
Au capital de 7500,00 Euros
27, rdce les Oliviers, Agosta, 20128 Albitreccia
484552179 R.C.S. Ajaccio

Par décision de L'Associé Unique en date du 27 novembre 2014, il a été décidé de la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 27 novembre 2014, nommé en qualité de liquidateur Madame DELPHINE TOURMEN, 27 RDCE LES OLIVIER, AGOSTA, 20128 ALBITRECCIA et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège de la société.

Mention en sera faite au RCS de Ajaccio.

N° 79

SARL C.V.A. (CORSE VIDANGE ASSAINISSEMENT)

SARL en liquidation
Au capital de 7.622,45 €uros
Siège de liquidation : Immeuble Timsit
Quartier Monte Carlo - 20600 Furiani
RCS Bastia 410 359 269

L'Assemblée Générale réunie le 15/11/2014 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mr Luc TIMSIT de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au RCS.

Pour avis - Le Liquidateur

N° 80

JOEL MANGE MATERIEL

SAS au capital de 6000 €
Siège social : Lieudit "Pastino",
20246 Rapale - 752 396 606 RCS Bastia

L'associé unique a décidé le 16/12/2014 la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/12/2014, nommé en qualité de liquidateur M. Joël MANGE, demeurant Lieudit "Pastino" - 20246 RAPALE et fixé le siège de liquidation au siège social.

Modification au RCS de Bastia

Le Liquidateur

POURSUITE DE L'ACTIVITE SOCIALE

N° 81

Maître Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour
Spécialiste en droit fiscal et droit douanier
32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tel : 04. 95. 37. 64. 79 - Fax : 04. 95. 38. 54. 71

Lors de l'AGE du 10 septembre 2014, les associés de la société « **LATU CORSU** », Société à Responsabilité Limitée au capital de 8.000 € dont le siège est Immeuble le Cézanne, rue Marcel Paul, 20200 BASTIA (RCS Bastia 478 957 053) ont décidé, conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 du Code de Commerce, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société. Ils ont par ailleurs décidé de transférer le siège social à **Hameau Poghiu, 20275 ERSA**, à compter du 10 septembre 2014.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

N° 82

LES BOSQUETS D'ERBALUNGA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : Résidence Solaria
Erbalunga - 20222 Erbalunga
RCS Bastia 534 175 229

Aux termes d'une décision en date du 17.10.2014, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 23-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis La Gérance

N° 83



Maître Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour
Spécialiste en droit fiscal et droit douanier
32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tel : 04. 95. 37. 64. 79 - Fax : 04. 95. 38. 54. 71

Suivant décision du 17 avril 2014, l'associé unique de la société « **MAVINI** », Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000 € dont le siège est 14, rue Camille de Rocca Serra, 20137 PORTO-VECCHIO (RCS Ajaccio 792 852 014) a décidé, conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du Code de Commerce, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

Mention sera faite au RCS d' Ajaccio.

N° 84

U PIANELLU

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622 euros
Siège social : Valrose
20290 Borgo (Haute-Corse)
345 143 234 RCS Bastia

D'un procès verbal d'assemblée générale extraordinaire du 16 octobre 2004, il résulte que : Les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société.

* L'inscription modificative sera portée au RCS du greffe du tribunal de commerce de Bastia. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, Le représentant légal

LOCATION GERANCE FIN DE GERANCE

N° 85

LOCATION - GERANCE

Aux termes d'un acte S.S.P. en date à Bastia du 27 novembre 2014, la Société « **SARL PUB SAINT JEAN** » société à responsabilité limitée, représentée par Monsieur Louis, MARTINI, Gérant, ayant son siège social à 70, Route de la Corniche 20200 Santa Maria di Lota, a **donné en location gérance** à Monsieur Yannick VENDAISI, né le 27 novembre 1987 à Bastia, de nationalité Française, domicilié 36, Lotissement l'Orangerie, 20290 Lucciana un fonds de commerce de débit de boissons, Pub, sous l'enseigne « **PUB SAINT JEAN** » pour lequel le bailleur est immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Bastia sous le N° 752 617 860, exploité à 3, Rue Saint Erasme, 20200 BASTIA, pour une durée de 1 an à compter du 1er décembre 2014 au 30 novembre 2015.

N° 86

FIN DE LOCATION-GERANCE

La location-gérance du fonds de commerce d'Achats, Conditionnement, Distribution et Courtage de vins et de Spiritueux, sis Résidence ERBAJOLO, RN 193, 20600 BASTIA FURIANI, consentie par acte sous seing privé en date à BASTIA du 30/08/1993, enregistré le 02/09/1993 à BASTIA, bordereau 374/2, F° 52, par : La Société VINACO, Société à Responsabilité Limitée au capital de 7.622,45 euros, ayant son siège social Résidence ERBAJOLO, RN 193, 20600 BASTIA, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro BASTIA B 305 233 678 RCS Bastia. Propriétaire dudit fonds,

La Société d'exploitation VINACO, Société à Responsabilité Limitée au capital de 7.622,45 euros, ayant son siège social au 1350, Avenue Sampiero Corso, RN 193, 20600 FURIANI, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro BASTIA B 392 302 642 RCS BASTIA, prendra fin à la date du 31/12/2014. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales par la SARL VINACO, demeurant Résidence ERBAJOLO, RN 193, 20600 BASTIA, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion,

LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22/12/2014 fait à Aléria (20270), Madame Angelina GIULY née GIACOBETTI, demeurant Route de la mer, 20270 ALERIA a confié à la société SO LOUNGE, Société à responsabilité limitée au capital de 5000,00 euros, représentée par Monsieur Jean-Michel SOUDIER dont le siège social est MIGNATAJA, 20240 VENTISERI, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia, sous le n° 798 775 037, l'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de grande restauration asiatique sur place et à emporter et petite restauration à emporter situé à Aléria, 20270 ALERIA, connu sous le nom de "SO LOUNGE"; Pour une durée de 20 ans à compter du 01/01/2015. L'exploitation à lieu aux risques et périls du locataire gérant qui sera responsable du paiement des sommes dues à raison de cette expiration. Pour unique insertion.

CREATION DE SOCIETE

SARL LE BISTROT DES VOYAGEURS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 3000 Euros
Siège social : 9, Avenue Maréchal Sébastiani
20200 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia du 23 Décembre 2014, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

SARL LE BISTROT DES VOYAGEURS

Forme : Société à Responsabilité Limitée,
Siège social : 9, Avenue Maréchal Sébastiani - 20200 Bastia

Objet social : L'exploitation de tous fonds de commerce de bar, restaurant, snack, vente à emporter, crêperie, glacier, grill, salon de thé ; La vente de tous articles de cadeaux souvenirs, de produits du terroir, et plus généralement d'articles touristiques ; L'organisation et l'animation de tous événements et manifestations en lien avec les domaines ci-avant décrits.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS

Capital social : 3000 Euros,
Gérant : Monsieur **Celeri Stéphane**, demeurant 45, bis Boulevard Graziani, 20200 Bastia

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

La Gérance



NOMODOS

Société d'Avocats
10, Boulevard Lundy - BP 2105
51074 Reims Cedex

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution en date du 3 Décembre 2014 par acte sous seing privé, pour une durée de 99 années, d'une Société à Responsabilité Limitée qui sera immatriculée au RCS d'AJACCIO, dénommée "SARAH ESTHETIQUE", au capital de 1.000 €, ayant pour objet :

- Toutes activités liées au bien-être, à la détente, à la remise en forme, à l'aminicissement de la personne, ainsi que toutes activités connexes et complémentaires ;
- La pratique de tous soins du corps et du visage, notamment les prestations de bronzage par appareils ;
- La vente de tous produits et matériels en relation avec les activités listées ci-dessus.

Son **siège social** est à PIETROSELLA (20166), Rond-Point de l'Isollella. Sa **gérante** est Madame **Sarah PACHECO PEREIRA**, demeurant à PORTICCIO (20166), Résidence Mare Bellu, La Rocade.

Pour Avis - Le gérant



NOMODOS

Société d'Avocats
10, Boulevard Lundy - BP 2105
51074 Reims Cedex

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution en date du 24 Décembre 2014 par acte sous seing privé, pour une durée de 99 années, d'une Société à Responsabilité Limitée qui sera immatriculée au RCS d'AJACCIO, dénommée "ISULELLA PISCINE", au capital de 10.000 €, ayant pour objet :

- la vente de piscines et spas,
- le commerce de gros de produits et d'équipements de piscine (pièces, filtres, pompes, raccords, coffres électriques,...
- la sous-traitance de la pose et de l'installation de piscines et spas.

Son **siège social** est à PIETROSELLA (20166), Rond-point de l'Isollella. Son **gérant** est Monsieur **Eric ANDRAUD**, demeurant à PORTICCIO (20166), Mare Bellu, La Rocade.

Pour Avis - Le gérant

Email annonces légales
al@informateurcorse.com



Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour
Spécialiste en droit fiscal et droit douanier
32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tel : 04. 95. 37. 64. 79 - Fax : 04. 95. 38. 54. 71

Suivant acte SSP en date du 14 décembre 2014, enregistré à Porto-Vecchio le 19 décembre 2014, Bord. 2014/419, Case n°1, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : SCI MARY GARY

Forme : Société Civile Immobilière.

Siège : Hameau de Ferruccio - 20137 Porto-Vecchio

Capital : 1.000 € par apport en numéraire.

Objet : L'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel. La location de ces biens immobiliers.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'AJACCIO.

Gérant : Monsieur **Christophe GARY**, demeurant Hameau de Ferruccio, 20137 Porto-Vecchio.

Mention sera faite au RCS d'AJACCIO.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP établi à Ajaccio en date du 01/11/2014, il a été constituée une SAS présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : PL BEACH.

Siège social : Diamant 1, Place de Gaulle, Entrée A, 20000 Ajaccio

Objet : A titre principal : L'exploitation d'une activité de restauration rapide avec vente sur place ou à emporter de sandwiches, pizzas, glaces et de boissons (groupe 1 à 3 - Bar et restaurant) et de tout autre produit comestible rentrant dans le cadre de la restauration rapide. L'organisation de toute réception ou manifestation se rattachant à l'objet ci-dessus. A titre secondaire : La location de matériels de plage et de vélos. Et accessoirement, la vente de souvenirs, textiles, matériels de plage.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : 1000 €.

Président : Pierre François Sylvério VALENTI, demeurant 13, Boulevard François Salini, Ajaccio (Corse),

Agrément : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

Immatriculation : Au registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO.

Pour avis, le Président ou le représentant légal



SCP Alain SPADONI, Olivier LE HAY et Charles SANTUCCI

Notaires Associés à AJACCIO, "LE REGENT",
3, Avenue Eugène MACCHINI, BP 101
20177 Ajaccio Cedex 1

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Olivier LE HAY, Notaire de la République, recevant les actes authentiques sous le sceau de l'Etat, associé de la S.C.P "Maîtres Alain SPADONI, Olivier LE HAY et Charles SANTUCCI, notaires, associés" dont le siège est à AJACCIO (Corse du Sud), "Le Régent", 3, avenue Eugène Macchini, le 22 Décembre 2014, enregistré à SIE AJACCIO, le 23 Décembre 2014, Bordeaux N°2014/976 Case N°2, a été constituée la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Dénomination : SCI MAISANI PATRIMOINE.

Forme : Société Civile.

Capital Social : DEUX MILLE EUROS (2.000,00 €).

Siège Social : BASTELICACCIA (20129), Lieu-dit BOZZACCA

Objet Social :

- l'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par location ou autrement, à l'exception de la location en meublé, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés,

- la prise de participation dans toutes sociétés immobilières,
- l'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Gérance : Monsieur **François MAISANI**, demeurant à BASTELICACCIA (Corse-du-Sud), Lieu-dit Bozzacca.

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Ajaccio.

Pour Avis, Maître Olivier LE HAY.
Notaire Associé

BigMat
Bronzini Matériaux

BORGIO MATERIEL PISCINE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18-12-2014, fait à Borgo (2B), il a été institué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination :

BORGIO MATERIEL PISCINE
Siège social : 14, Lot Beausoleil - 20290 Borgo

Objet : La société a pour objet la vente de matériels et accessoires pour piscines et pour, le traitement de l'eau. Accessoirement tous matériels d'équipement pour les particuliers et les collectivités.

Plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 2000 euros entièrement libéré.
Gérance : Monsieur **MEYER MICHAEL**, associé, né le 18-11-1989 à BASTIA (2B), de nationalité française, demeurant au 14, Lot Beausoleil - 20290 Borgo, a été nommé gérant pour une durée illimitée.

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, la gérance.



Société Titulaire d'un Office Notarial à Prunelli di Fiumorbo Me François GRIMALDI

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu le 23/12/2014 par Maître François GRIMALDI, notaire à PRUNELLI DI FIUMORBO (20243), il a été constitué une SOCIETE CIVILE D'EXPLOITATION AGRICOLE présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCEA EMA VETRICCIA

Siège : Zonza (20124) Ferme de Pagliaccio

Durée : 99 ans à compter de sa date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros divisé en 100 parts de DIX EUROS (10,00 €) chacune, numérotées de 1 à 100

Objet : numéraire

Apport : La société a pour objet l'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens agricoles, soit par voie de fermage, de métayage, de mise à la disposition de la société des biens dont les associés sont locataires ou selon toutes autres modalités. La vente et éventuellement la transformation conformément aux usages agricoles des produits de cette exploitation ainsi que les activités qui sont dans le prolongement des actes de production réalisés par la société ou qui ont pour support l'exploitation. Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

Gérant : Monsieur **Gérard Pascal ZERBI**, demeurant à SAINT MANDE (Val-de-Marne) 5, rue Renault.

Immatriculation : Au RCS d'AJACCIO

Pour avis,

Signé : Me François GRIMALDI,
Notaire.

MODIFICATION SOCIETE

CORSE PREFA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : Zone Industrielle de Tralavettu
20110 Propriano - 435 281 829 RCS Ajaccio

AVIS DE TRANSFORMATION

Par décisions constatées le 15 décembre 2014, l'associée unique a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son capital, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Antoine LEANDRI.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

PRESIDENT DE LA SOCIETE :

La Société LEANDRI HOLDING, Société à Responsabilité Limitée au capital de 3.924.880 euros, dont le siège social est à Propriano (20110), Zone Industrielle de Tralavettu, immatriculée au R.C.S. d'AJACCIO le n° 517 484 820.

COMMISSAIRES AUX COMPTES : Confirmés dans leurs fonctions : La société FIPROVEX, titulaire, la société CO-EXCOM, suppléant.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 97

SARL BELINI

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 40.000 euros
Siège social : Chez M. ALBERTINI Anthony
Villa Antonia - Route du stade
20260 Calvi - RCS Bastia 509 432 159

Aux termes d'une délibération en date du 15 décembre 2014, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé, à compter de ce jour de transférer le siège social de Chez M. ALBERTINI Anthony - Villa Antonia - Route du Stade - 20260 CALVI, à **Place Marchal - Boulevard Wilson - 20260 CALVI**. Les articles des statuts y afférents ont été modifiés en conséquence

La Gérance,

N° 98

S.A.R.L LION

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 500 euros
Siège social : Chez M. ALBERTINI Anthony
Villa Antonia - Route du stade
20260 Calvi - RCS Bastia 522 354 927

Aux termes d'une délibération en date du 15 décembre 2014, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé à compter de ce jour de transférer le siège social de Chez M. ALBERTINI Anthony - Villa Antonia - Route du Stade - 20260 CALVI à **Place Marchal - Boulevard Wilson - 20260 CALVI**. Les articles des statuts y afférents ont été modifiés en conséquence

La Gérance,

N° 99

AVIS

En date du 18/09/2014, conformément à l'article 4 des statuts de la **SARL DCA** enregistrée sous le numéro SIRET 519 580 920 000 13 et immatriculée au RCS Ajaccio, la gérante a déplacé le siège social de la SARL, en fonction des pouvoirs qui lui sont conférés par les statuts, au **2, rue de la porte génoise 20137 Porto Vecchio**.

La gérante : daphnée Halewa Fall

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 100

FRIENDLY CORSICA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000.00 €
537 717 167 RCS Bastia

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2014 :

* Le siège social a été transféré, à compter du 20/12/2014, de Résidence ALIVI 2 - Chemin des Oliviers, 20200 BASTIA à **15 route de Ville - 20200 BASTIA**.

L'article 4 des statuts a été modifié.
* Au cours de cette même assemblée, Mademoiselle Céline ORENGA, demeurant à BASTIA - Bât 6 - résidence Petra Verde, Zac du Fango a été nommée gérante pour une durée illimitée en remplacement de Madame Angélique BOURGEOIS démissionnaire. L'article 13 des statuts a été modifié. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, la gérance

N° 101

NOUVELLE CORSICAPHONE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8000 euros
Siège social : La Maison Bleue
20200 Ville di Pietrabugno
RCS Bastia 432 607 943 00029

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date à Bastia 23 décembre 2014, il a été décidé de modifier l'article 3 des statuts concernant la dénomination sociale de la société qui sera désormais : **GLAM/ESTHETIC INSTITUT BASTIA**

Pour avis,
la gérance

N° 102

E VIGNE

Société Civile Immobilière de Construction
Vente au capital de 1000.00 €
Siège social : Quartier Saint Antoine
Résidence Monseratu - Bât. A - 20200 Bastia
525 143 053 RCS Bastia

D'un procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 23 décembre 2014, il résulte que : Monsieur Jean Baptiste BOURGEOIS a été nommé gérant en remplacement de Monsieur Dominique ROVINALTI - gérant démissionnaire.

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 23 décembre 2014, il résulte que : Le siège social a été transféré, à compter du 23/12/2014, de BASTIA Quartier Saint Antoine - Résidence Monseratu - Bâtiment A, (Haute Corse), à **SANTA MARIA DI LOTA (20200) Route de Figarella - lieudit I Furnelli**.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.

MODIFICATION CAPITAL SOCIAL

N° 103

LE VOILIER

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 38.026,30 euros
Porté à 88.028,74 euros
Siège social : 29 Quai Jérôme Comparetti
20169 Bonifacio - 335 106 506 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 30 novembre 2014, enregistrée à la recette des impôts de PORTO VECCHIO le 19 décembre 2014, bordereau 2014/419, case n°2, a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 50.002,44 euros par compensation des comptes courants, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Article 6 - Capital social

* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à trente huit mille vingt six euros et trente cts d'euros (38.026,30 euros)

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à quatre vingt huit mille vingt huit euros et soixante quatorze cts d'euros (88.028,74 euros)

Pour avis - La Gérance

N° 104

KRAKANTE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 900 euros
Porté à 18.000,00 euros
Siège social : U Centru - Route de Bastia
20137 Porto-Vecchio - 504392564 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 01 décembre 2014, enregistrée à la recette des impôts de PORTO VECCHIO, le 24 décembre 2014, bordereau 2014/427, case n°11, a décidé d'augmenter le capital social de 17.100,000 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatives.

* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à neuf cents euros (900 euros)

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à dix huit mille euros (18.000,00 euros)

Pour avis - La Gérance

DERNIERES MINUTES

N° 105

CMF

SAS au capital de 132.000
Siège social : Rés. Alzo di Sole - Bât. F
BP 594 - 20090 Ajaccio
799 728 753 RCS Ajaccio

D'un PV d'AG du 22/12/2014, il résulte que : Stéphane ROMEI, demeurant 25 bd DE PORT ROYAL - 75013 Paris a été nommé Président de la société en remplacement de Emmanuel ROMEI. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal

N° 106

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seings privés en date à PORTO-VECCHIO (Corse du Sud), du 18/12/2014 enregistré à PORTO-VECCHIO le 19 décembre 2014, bordereau 2014/149, case 11, Madame Laurence Sylvie GUILBAUD née le 07 mai 1961 à EVREUX (Eure), de nationalité française, domiciliée 16, rue Général Leclerc, 20137 PORTO-VECCHIO à cédé à la S.A.R.L. LE SALON, 2, rue Fred Scamaroni 20137 PORTO-VECCHIO, inscrite au R.C.S. AJACCIO B 808 250 559 un fonds de commerce de «coiffure esthétique parfumerie» sis et exploité à PORTO-VECCHIO 20137 rue Général Leclerc, moyennant le prix de 160.000 Euros. L'entrée en jouissance a été fixée au 18 décembre 2014.

Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale, dans les dix jours de la dernière en date des publications légales auprès de la S.C.P LENTALI PIETRI DUCOS Avocat au Barreau d'Ajaccio à PORTO-VECCHIO (Corse du Sud) Immeuble "Le Saint Jean", Avenue de Bastia où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis et mention,

N° 107

AVIS

Aux termes d'un acte sous seing privé à AJACCIO le 21/12/2014, enregistré au service impôts des entreprises d'AJACCIO le 22/12/2014, bordereau n° 2014/971 Case n°1, B@BY SHOP DISTRIBUTION, EURL au capital de 7500 €, domiciliée 27 Résidence les Oliviers 20166 ALBITRECCIA, immatriculée sous le numéro 484 552 179, représentée par Mme DELPHINE TOURMEN,

A vendu à : MON PETIT BOUT D'AILLEURS, EURL au capital de 9000€, domiciliée 22, Route Du Glapigneux, 38580 ALLEVED, immatriculée sous le numéro 528 834 716, représentée par Diby Nadia Laurence JACQUEMET. Un fonds de commerce d'articles pour bébés, femmes enceintes, mamans, professionnels de santé sis et exploité 27, Résidence les Oliviers, 20166 ALBITRECCIA, comprenant le nom commercial B@by Shop Distribution, le nom de domaine, le site internet www.babyshop-distribution.fr, la clientèle et la ligne téléphonique rattachée, pour lequel le vendeur est identifié sous le numéro SIRET 48455217900026, Avec transfert de propriété et entrée en jouissance au 21/12/2014.

Ladite cession a eu lieu moyennant le prix de 5000 € s'appliquant aux éléments incorporels pour 3700 € et aux éléments corporels pour 1300 €.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi à l'adresse suivante : Delphine TOURMEN - Rue du Maréchal Lyautey - Bat Masséna 2 - 20090 AJACCIO.

Pour insertion,

N° 108

CORIN

Société par actions simplifiée
Au capital de 23.736.462 €
Ramené à 23.120.782 €
Siège social : Centre Commercial
Port Toga - 20200 Bastia
337 921 860 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal des décisions unanimes des associés en date du 19 novembre 2014 et du procès-verbal des décisions du Président en date du 16 décembre 2014, il résulte que le capital social a été réduit d'un montant nominal de 615.680 €, par voie d'annulation de 33.280 actions appartenant à la société DECA.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

* Ancienne mention :

Capital social : 23.736.462 €

* Nouvelle mention :

Capital social : 23.120.782 €

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 109

CORSE DEBOSELAGE

SARL au capital de 1000 Euros
117 Route de San Martino,
20200 San Martino di Lota
751926536 R.C.S. Bastia

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 décembre 2014 il a été pris acte de transformer la société en SAS.

Capital : 1000 Euros, divisé en 100 actions de 10 Euros chacune entièrement souscrites, et libérées.

Objet social : Transformation en SAS Transfert du siège social à SAINT PIERRE de VENACO 20250 "Les Hauts de Saint Pierre"

- **Président :** Monsieur BIANCHI Frédéric demeurant 117 Route de San Martino, 20200 SAN MARTINO DI LOTA ; élu pour une durée indéterminée.

Admission aux Assemblées :

Chaque Associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire.

Exercice du droit de vote : Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Transmission des actions : Les actions ne peuvent être transférées entre Associés qu'avec l'agrément préalable du Président de la société, lequel doit apprécier si le transfert envisagé est conforme à l'intérêt social. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

N° 110

ERRATUM

Dans le journal n° 6541 du 11 Décembre 2014 concernant la société RT-CONCEPT, il fallait lire : « **siège social :** Lieudit Terraggio - Zonza - 20144 SAINTE LUCIE DE PORTO VECCHIO » et « cette société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio ».

Pour avis,

N° 111

CABINET SP

SARL au capital de 2.000 Euros
Siège social : Pientiadé - 20160 Balagna
RCS Ajaccio : 453 330 839
Siège de la liquidation : Pientiadé
20160 Balagna

Par décision du 26 Décembre 2014, l'assemblée générale extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 26 Décembre 2014 et sa mise en liquidation. A été nommé Liquidateur Mademoiselle Sandra Piccirillo, demeurant à Pientiadé 20160 Balagna, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé à Pientiadé 20160 Balagna, adresse de correspondance ou doivent être notifiés tous les actes et documents concernant la liquidation. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, Le liquidateur

N° 112

CABINET SP

SARL au capital de 2.000 Euros
Siège social : Pientiadé - 20160 Balagna
RCS Ajaccio : 453 330 839
Siège de la liquidation : Pientiadé
20160 Balagna

Par décision du 26 décembre 2014, l'assemblée générale extraordinaire, statuant au vu du rapport du Liquidateur a :

- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus de sa gestion au liquidateur et déchargé le liquidateur de son mandat ;
- constaté la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le liquidateur



N° 113

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**APPEL D'OFFRES OUVERT****CC12B/DG, SG, DC, DEF, DET/2014.098**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port - 20293 Bastia Cedex
Tel: 04.95.54.44.44 - Fax: 04.95.54.44.45

Correspondant : M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port 20293 Bastia Cedex - Tel: 04.95.54.44.44 - Fax: 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques

Objet du marché : La fourniture, la mise en oeuvre, et la maintenance de l'infrastructure Serveur, Stockage et Sauvegarde

Lieux de livraison : Hôtel Consulaire

Nomenclature CPV : 48800000/Systèmes d'information et serveurs

Type de marchés : Marché de Fourniture

Durée du marché : 1 AN RECONDUCTIBLE 3 FOIS

Caractéristiques principales du marché :

Elles sont décrites dans le Cahier des clauses techniques particulières.

Mode de passation du marché : Procédure d'appel d'offres ouvert définie par les articles 26.1, 33, 40, 57, 58, 59 et 77 du code des marchés publics

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Le présent avis correspond à un avis périodique indicatif constituant une mise en concurrence.

L'avis concerne un marché public.

Marchés à bons de commande : Pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement ar-rêtés dans les présents marchés.

La Chambre de Commerce a décidé de passer un marché à bons de commande **sans minimum et maximum.**

Le présent marché à bons de commande détermine les spécifications, la consistance et le prix des fournitures ou ses modalités de détermination.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Les articles 86 à 111 du Code des Marchés Publics (Titre IV - Chapitre 1er).

Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement.

Crédits ouverts sur toutes les sections comptables

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

La demande de dossier se fera par télécopie ou par courrier postal à l'adresse ci-dessous :

Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute Corse
Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande publique
Palais consulaire - BP 210
20293 BASTIA Cedex
ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Le dossier sera adressé à un candidat qui en aura fait la demande, par courrier recommandé avec accusé réception.

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Le candidat produit à l'appui de sa candidature :

Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre pas dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du nouveau code des marchés publics.

La copie du ou des jugements prononcés s'il est en redressement judiciaire.

Les imprimés DC1 et DC2 dûment complétés et signés disponibles aux adresses suivantes <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics> (thème : marchés publics) et www.ccihc.fr et tous documents permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

La présentation d'une liste des principales fournitures relatives à l'objet du marché effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public et privé.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions de l'article 43 ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 52.1 alinéa 1°, produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 45 ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des offres : Le 10 février 2015 à 10H

Critères de sélection des candidatures : Les candidatures qui n'ont pas été écartées en application des dispositions de l'article 52 alinéa 2° sont examinées au regard des garanties et capacités techniques et financières ainsi que de la liste des principaux services et fournitures.

Critères d'attribution des offres : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Valeur technique de la proposition (Pertinence technique et adéquation de la solution proposée avec les spécifications demandées) : 60%

- Coût de la solution : 30%

- Qualité des prestations : 10%

Durée de validité des offres : 180 jours

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice : 2014.098

Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute Corse
Direction Générale
Département Juridique et Affaires Générales
Hôtel Consulaire - BP 210 - 20293 BASTIA Cedex
ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs :

Département Juridique et Affaires Générales
Tél : 04.95.54.44.66/04.95.54.44.38/Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques : Département système d'informations

Tél : 04.95.54.44.02/Fax : 04.95.54.44.96

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia
Chemin Montépiano - 20407 Bastia Cedex
Tél: 04.95.32.88.66 - Fax: 04.95.32.88.55

.../...

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Département Juridique et Affaires Générales

Tél: 04.95.54.44.39 - Fax: 04.95.54.44.96

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Boulevard Paul Peytral, 13282 MARSEILLE cedex 20.

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

* D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L551-1 à L551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours à partir de la date d'envoi de la notification,

* D'un référé contractuel prévu aux articles L551-13 à L551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique,

Envoi au jour : OUI, LE 29 DECEMBRE 2014

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 29 décembre 2014

N° 114

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

**PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE
ET D'UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE CONJOINTE EN VUE
DE L'AUTORISATION DU PROJET D'ALIMENTATION EN EAU
POTABLE DE LA COMMUNE D'ERBAJOLO**

Captages de San Cervone 1-2

1ère parution,

Le Préfet de Haute-Corse Informe le public qu'en exécution de l'arrêté préfectoral n° 2014321-0006 en date du 17 novembre 2014, il sera procédé à une enquête publique préalable à l'autorisation de prélèvement et d'utilisation de l'eau pour l'alimentation en eau potable de la commune d'Erbaolo, avec établissement des périmètres de protection des captages son visés.

Captages de San Cervone 1-2.

Les pièces du dossier seront déposées en mairies d'Erbaolo et de Saint André de Bozio pendant 15 jours, du **lundi 05 Janvier 2015 au lundi 19 Janvier 2015 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures et jours habituels d'ouverture de celles-ci.

Toutes observations pourront être consignées sur les registres d'enquêtes mis à la disposition du public en mairie ou adressées par écrit, avant la date de clôture de l'enquête, au maire ou au commissaire enquêteur, qui les joindront aux registres.

Mme **Christine SOUARES** désignée comme Commissaire Enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations comme suit :

* **Mairie d'Erbaolo : 2012 Erbaolo**

Lundi 05 Janvier 2015 de 14h à 16h

Lundi 19 janvier 2015 de 14h à 16h

Mairie de Saint André de Bozio - 2012 - Saint André de Bozio

Jeudi 15 janvier 2015 : de 14h à 16h

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur dispose d'un délai d'un mois pour rendre son avis. Copies du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront déposées, pour y être tenus pendant un an à la disposition du public, en mairies d'Erbaolo et de Saint André de Bozio et au Guichet Unique de l'Eau (DDTM - 8, Bd Benoîte Danesi - BP 187 - 20411 BASTIA Cedex 9).

Toute personne physique ou morale concernée pourra en demander communication dans les conditions prévues par la Loi du 17 Juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

Fait à CORTE, le 18 novembre 2014

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation

Le Sous-Préfet de Corte,

Dominique SCHUFFENECKER

N° 115

AVIS

Monsieur Wahid GUERCHI a cédé par acte du 25.11.2014 enregistré le 18.12.2014, bord.2014/963, case 5 à Monsieur Nourredine GUERCHI cent actions numérotées de 1 à 100 dont il est propriétaire dans le capital de la SAS N.G.
Le 18.12.2014,

LA VILLA

★★★★★
CALVI

Tél. : +33 (0)4.95.65.10.10

Fax : +33 (0)4.95.65.10.50

CALVI

www.hotel-lavilla.com

N° 116

AVIS

Selon Procès-verbal d'Assemblée générale extraordinaire du 23 octobre 2014 de la SAS N.G. enregistré le 18.12.2014 bord.2014/963 case 6 les associés ont donné leur accord pour permettre à Monsieur NAPOLITANO de se retirer du capital de la SAS N.G. avec restitution de ses apports et a pris acte de sa démission de ses fonctions de Directeur général.
Le 18.12.2014,

N° 117

AVIS

"Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er décembre 2014, Madame Santucci Pauline demeurant à Calvi (20260) immeuble Le Rivoli, RCS d'Ille-Rousse N°A606 740 033, a donné en location-gérance à la société MA&VA SARL au capital de 1000 EUR ayant son siège Rte de Nota-Biscovaggia - 20137 Porto-Vecchio, RCS d'Ajaccio N°808 524 326, un fonds de commerce de Prêt-à-porter, exploité à Calvi (20260), 7 rue Joffre. La location-gérance prendra effet à compter du 1er décembre pour une durée de une année renouvelable par tacite reconduction.

Le Trophée Alliance une première pour le golf Corse

Le Trophée Alliance qui s'est déroulé sur deux jours, le samedi 20 et le dimanche 21 décembre a constitué, à l'évidence, un événement premier du genre pour le golf insulaire. En effet, cette compétition a eu pour cadre les deux sites remarquables du golf corse avec Sperone et Murtoli. Quatre-vingt joueurs étaient en lice samedi sur les greens bonifaciens pour cette entame qui servait, dans le même temps, de cut.

En effet, pour être présent, le dimanche 21 décembre à Murtoli il convenait de faire partie des seize meilleurs scores en Brut pour la première série masculine, et des seize meilleurs score en Net, toujours pour les messieurs, mais au niveau de la deuxième série. Pour les dames il fallait faire partie du top quatre en Net et en Brut. Les quarante joueurs qui avaient réussi à passer ce cap se sont, donc, retrouvés, dimanche à Murtoli pour la finale.

Cette journée décisive, sur un parcours très haut de gamme, a consacré,



cré, Antoine Santarelli (GIGA) et Jean-Louis Barraqué (Lezza) respectivement pour la première et la deuxième série. Chez les dames, Marie-Anne Andreani-Fernandez (GIGA) et Sophia Satori (Casinca) ont inscrit, leur nom au palmarès des classements Net et Brut.

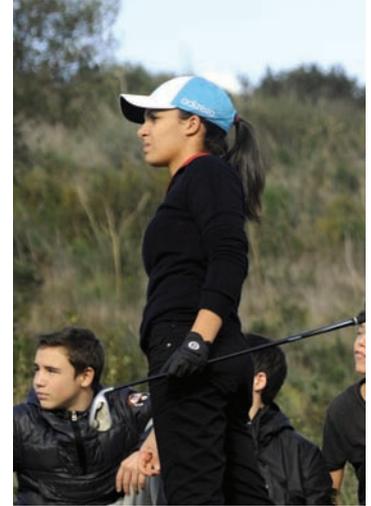
Les classements

Messieurs deuxième série :

Net : 1. Jean-Louis Barraqué (Lezza 23.7) 51, 2. Alexandre Ferrara (GIGA 43.0) 47, 3. Jean-Claude Tafani (Lezza) 23.2) 40.

Messieurs première série :

Brut : 1. Antoine Santarelli (GIGA 5.3) 34, 2. Stéphane Peytavin de Garam (GIGA 2.1) 33, 3. Geoffrey De Bono (GIGA 2.6) 29.



Dames :

Net : 1. Marie-Anne Andreani-Fernandez (GIGA 34.2) 39, 2. Karin Schuller (Lezza 37.0) 35.

Brut : 1. Sophia Satori (Casinca 5.0) 23, 2. Florence Bessière (GIGA 16.9) 22.

■ G.-A.M.

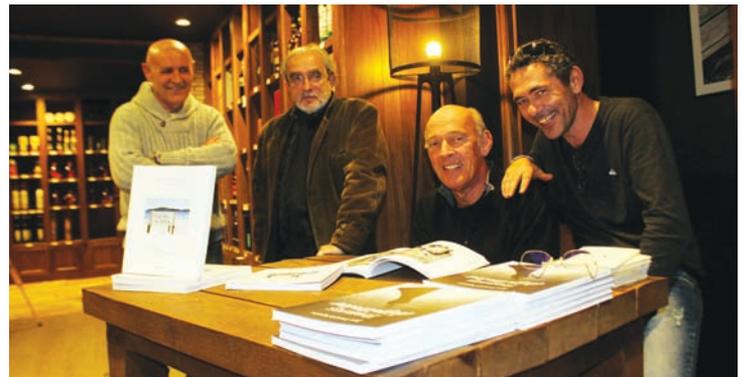
Les tranches de vie de Jean-François Agostini

L'établissement la Cave à Porto Vecchio a servi de cadre, en milieu de semaine dernière, à une séance de dédicace de Jean-François Agostini. Le poète porto-vecchiaïsi s'est lancé, au travers de son nouveau livre «La Mer La Poésie» un nouveau défi avec un recueil de photographies. Publié aux éditions Les Presses Littéraires, ce livre, superbement préfacé par Antoine Graziani, poète lui-même mais aussi passionné par l'image et la peinture, est une plongée au cœur de l'humain au moment

même, au cœur de l'été, où les tensions se relâchent.

Ce livre est celui de l'instant, fugace et pourtant si révélateur. C'est là que réside tout l'intérêt de cet ouvrage dans la mesure où il saisit l'instant et l'importance de le vivre, dans ce cas précis, au travers de la photographie. Les images de Jean-François Agostini, nullement retouchées, nous livrent des tranches de vie et c'est, en cela, que cet ouvrage est aussi un témoignage sur les corps et les attitudes.

■ G.-A.M.



Fontaine à eau de source Corse

www.zilia5g.com

zilia 5G
eau de source
des montagnes corses

L'eau de source Corse à portée de main !
Un système agréable et convivial
Une utilisation très simple
Idéale été comme hiver, froide ou chaude



FUNTANA CORSA

(Haute Corse)

☎ 04.95.30.94.39

Fax : 04.95.30.94.52

Courriel : anne-marie.fratani@wanadoo.fr

SODIFO

(Corse Du Sud)

20090 AJACCIO

☎ 04.95.10.79.31

Fax : 04.95.22 68.04

Courriel : sodifo@wanadoo.fr

Le reliquaire exposé en l'église Christ Roi de Folelli

De nos jours, beaucoup de gens considèrent le fait de vénérer des reliques comme un vestige des temps passés, une pratique digne du Moyen Âge, et ne correspondant plus à nos habitudes et à notre façon moderne de penser. Pourtant, nous continuons à chérir nos souvenirs de famille qui restent ancrés dans notre mémoire pour combler les absences.

Les habitants de Folelli ont pour leur part été très nombreux à assister à la messe d'installation du reliquaire contenant une goutte de sang du Saint Pape Jean-Paul II. Ceux de Castagniccia aussi, et même toute la Corse, ont pris place en l'église Christ Roi de Folelli, trop petite pour cette exceptionnelle cérémonie que présidait Monseigneur Olivier de

Germa, évêque de la Corse. Une cérémonie pour accueillir une goutte de sang du Saint-Père Jean Paul II.

La Corse a ainsi la même importance qu'une grande communauté nationale même si la Corse n'a pas reçu la visite de Jean Paul II. Désormais, une petite partie matérielle du saint pape restera toujours avec les fidèles de la Casinca.

Chaque saint, ayant vécu en Corse, comme Sainte Julie de Nonza, Sainte Dévote, Sainte Restitue de Calenzana, Saint Théophile de Corte - et désormais aussi Saint Jean-Paul II, influence l'état de piété des croyants, et devient un intercesseur pour de nombreuses demandes.

Le jour de la canonisation des saints Jean XXIII et Jean-Paul II, le Pape



François a dit : «N'oublions pas que ce sont les Saints qui guident l'Eglise, et qui la font grandir. Saint Jean Paul II, était près de Dieu et cheminait les yeux sur Lui.. En tant que Pasteur, il guidait l'Eglise en la rendant semblable à la communauté des premiers chrétiens, que les Actes des Apôtres nous présentent comme une communauté dans laquelle on vit avec l'essentiel de l'Evangile, c'est-à-dire, avec l'amour, la miséricorde, la simplicité, et la fraternité».

Jean-Paul II est devenu Saint de l'Eglise grâce à

sa Foi. Il était appelé le Pape des familles. Il était défenseur de la famille et de la paix. Monseigneur de Germa a insisté sur le symbole fort que consiste la venue de cette relique apportée à Folelli par le père Ks. Czeslaw Bogdal, responsable du sanctuaire Saint Jean-Paul II à Cracovie en Pologne.

Entouré du père Piotr, curé de la paroisse casincaise, du Père Serge Casanova de l'église Saint Jean-Baptiste à Bastia, et du père Christian du couvent Saint Antoine, avec la magnifique participation de la jeune chorale «Les anges de lumière», accompagnée par Nicole et dirigée par sieur Kasia, il a offert à l'assistance, le témoignage d'une église qui ne renoncera pas à transmettre la bonne nouvelle !

■ Jacques Paoli

Promotion de la culture scientifique en Corse

Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Centre Corse – A Rinnascita «Pôle Territorial de Référence de la CSTI en Corse» œuvre quotidiennement à la promotion de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle en Corse et à la valorisation des actions scientifiques du réseau d'acteurs de la CSTI.

A travers l'organisation de son deuxième «Forum Territorial de la CSTI» qui s'est tenu dans l'hémicycle du Conseil Général de la Haute-Corse, l'association poursuit sa mission de coordination et de soutien aux différents acteurs de la CSTI en région.

Pour le président Antoine Ferracci, cette deuxième édition était nécessaire à plus d'un titre : «Dans ces périodes difficiles économiquement, la mutualisation des moyens techniques, de matériels et de compétences prend tout son sens. La

nécessité de collaboration entre les acteurs est une réalité que nous devons faire savoir et d'accompagner, afin que tous ensemble, nous puissions développer des projets structurants pour la CSTI en Corse. Ceci dans le but d'atteindre l'objectif commun de la sensibilisation du grand public et des jeunes à la science et par extension d'assurer l'avenir de nos différentes structures».

Le deuxième «Forum territorial de la CSTI» s'est affirmé comme espace de rencontres, d'échanges et de dialogues, pour permettre aux acteurs de la CSTI de découvrir et de s'imprégner des nouveaux outils qui y ont été présentés. Il fut aussi l'occasion d'aborder les nouvelles pistes de développement de la CSTI en Corse pour les prochaines années et de coordonner avec les principaux financeurs, les moyens financiers, humains et matériels à mettre en

œuvre pour atteindre ces nouveaux objectifs.

Un compte rendu de l'ensemble des débats du Forum sera réalisé et dif-

fusé sur support numérique aux participants, aux institutionnels insulaires et nationaux.

■ Jacques Paoli



Le forum territorial de la CSTI s'est tenu dans l'hémicycle du Département

Le notaire, un expert pour la vie

Les notaires exercent leurs activités dans un office notarial... mais leurs domaines de compétences dépassent de loin le cadre de leur bureau. Vous aurez l'occasion de les rencontrer dans de nombreuses circonstances.

La vie d'une famille est rythmée par nombre d'événements, heureux ou malheureux. Du mariage au décès, le notaire a son rôle à jouer. Ainsi, il rédige contrats de mariage, donations entre époux, donations-partages, testaments ou actes de succession. Il se présente comme un conseiller impartial sur ces sujets, aide à la rédaction des actes et, surtout, en garantit l'authenticité. En réglant ou en anticipant les problèmes juridiques ou fiscaux des particuliers, il devient ainsi le témoin d'une certaine société.

Pas de mariage sans contrat

Que vous passiez ou non devant un notaire, la manière dont vos biens se répartiront en cas de séparation ou de décès est un point qu'il convient d'éclaircir. On n'est jamais à l'abri des événements de la vie. Sans notaire, vous serez automatiquement unis sous le régime de la communauté de biens. Dans ce cadre, tout ce que chacun des époux possède ou doit avant son mariage ainsi que les biens qu'il reçoit au cours de ce dernier restent sa propriété personnelle. En revanche, le produit du travail de chacun appartient à la communauté. En cas de séparation ou de décès, les biens communs sont séparés en deux parts égales. Si ce régime semble convenir à la plupart des gens, il peut néanmoins être la cause de soucis dans des circonstances plus particulières. Seul un notaire sera à même de vous conseiller

selon votre situation personnelle. Il connaît en effet les tenants et aboutissants de chaque régime et étudiera lequel s'adapte le mieux à votre cas. Le régime de la communauté réduite aux acquêts avec aménagements permet de prendre quelques libertés avec le modèle cité précédemment. Les époux peuvent ainsi convenir qu'en cas de décès de l'un des époux, l'autre hérite en totalité des biens de la communauté. Dans le régime de la communauté universelle, tout est mis en commun, à l'exception des biens à caractère personnel (vêtements et linge), et des instruments de travail. Ce type de contrat défavorise cependant les enfants — issus ou non de ce mariage — qui n'hériteront qu'après le décès du second conjoint, avec une fiscalité alourdie. Sous le régime de la séparation de biens, les époux conservent l'administration, la jouissance et la libre disposition de leurs biens personnels, tout en contribuant aux charges communes en fonction de leurs revenus.

À chacun sa part

S'il est bien un domaine où le rôle du notaire est important, c'est celui des successions. Que ce soit pour rédiger un testament ou pour répartir les biens après un décès, l'appui de ce professionnel est presque indispensable. S'il est bien sûr possible de rédiger seul un testament dit «olographe», le passage chez le notaire est néanmoins fortement conseillé pour éviter que des erreurs dans la ré-



daction de celui-ci ne viennent mettre en cause sa validité. Le testament «authentique» est écrit avec l'aide d'un notaire et signé en présence de deux témoins. Il est ensuite conservé à l'office notarial, ce qui évite les risques de perte, et enregistré au Fichier central des dispositions des dernières volontés. C'est ce fichier que le notaire affecté à votre succession consultera en premier lieu après votre décès. Le notaire doit entrer en jeu dès l'ouverture de la succession. Le règlement d'une succession est tellement complexe qu'avoir recours à ce professionnel est souvent indispensable. Vos éventuels héritiers se tourneront donc vers un notaire, qui aura à charge de vérifier notamment que tous les légataires sont connus et de leur expliquer quels sont leurs droits et obligations, notamment au niveau fiscal. Les avantages et inconvénients d'une acceptation de succession sous bénéfice d'inventaire pourront alors être étudiés. Le notaire a également pour charge de prévenir toutes les personnes concernées par le décès, c'est-à-dire la famille, les administrations (sécurité sociale, caisse de retraite, assureurs...) et les banques ainsi que de rechercher les testaments et papiers officiels. Il prépare enfin l'acte de notoriété, c'est-à-dire l'acte désignant les héritiers et leurs droits, et la déclaration de succession qui devra

être déposée à l'Administration de la trésorerie dans les six mois suivant le décès. Il peut ensuite gérer les biens jusqu'au partage.

À la maison

Négociations de vente, signatures d'avant-contrat ou ventes constituent une part importante de son travail, en rapport avec l'immobilier. En plus de ces contrats, il gère la perception des taxes ou les recherches permettant d'attester de la propriété d'un bien. Une connaissance approfondie du marché immobilier et de ses mécanismes lui permet d'estimer la valeur d'un bien, par le biais d'une expertise immobilière. Les notaires pratiquant la gérance d'immeubles ont aussi les compétences requises pour la gestion d'un patrimoine immobilier.

Mais aussi...

Le notaire a son importance dans tout ce qui concerne les entreprises ; il propose ainsi des conseils juridiques et fiscaux aux dirigeants de société, en fonction de leur patrimoine. Il maîtrise les outils spécifiques au droit rural et excelle dans l'art d'orienter les agriculteurs pour la cession ou la transmission de leur exploitation. Il effectue enfin certaines prestations pour les collectivités locales, souvent dans le domaine des biens publics. ■



L'autoédition, solution tentante

Après avoir bouleversé le marché de la musique et du cinéma, les nouvelles technologies tentent aujourd'hui de réinventer le monde du livre. Libre à chacun de devenir non seulement auteur, mais aussi éditeur.



L'avènement d'internet a bouleversé les pratiques de l'édition. Aujourd'hui, il est devenu très facile de réaliser son livre à domicile et de le diffuser. Cette praticité bénéficie au demeurant d'outils adaptés et aisés à utiliser. L'actuelle vogue de l'autoédition s'appuie sur deux points fondamentaux. Le premier est la démocratisa-

tion des appareils nomades permettant d'accéder aux e-books. En effet, les liseuses, ces outils high-tech spécifiques, ont aujourd'hui conquis 10 % des amateurs de bouquins. Autorisant des lectures confortables, embarquant plusieurs centaines d'ouvrages et dotées d'une excellente autonomie, elles se vantent à présent d'une qualité op-

timale. De surcroît, leurs tarifs ont considérablement baissé, ce qui contribue à leur diffusion.

L'autre explication de cet engouement tient au prix des livres dématérialisés. Dans les pays anglo-saxons, la tendance consiste à mettre en place des tarifs incitatifs. En France, le faible différentiel demeure encore un frein. Quand un e-book coûte seulement 20 % de moins que son homologue imprimé, ou plus cher que la version poche, les lecteurs plébiscitent le support originel. Effrayés par la dérive de l'industrie du disque, la plupart des maisons d'édition «physiques» ont hésité à verser dans le numérique, laissant le champ libre à de redoutables concurrents. Ainsi, Apple s'impose progressivement et Amazon vend désormais davantage de livres numériques que de leurs équivalents en papier.

Des chiffres et des lettres

De telles perspectives motivent de nombreux écrivains à opter pour la publication en ligne. La pratique possède beaucoup d'avantages, à commencer par un contact direct avec le public. Comme de coutume, certains auteurs ont su accrocher le wagon de cette technologie émer-

gente pour ajouter un chapitre à la longue liste des success stories. Il est néanmoins possible d'atteindre d'impressionnants seuils de ventes sans publication préalable, ni soutien d'une maison d'édition, ni même coûteuses publicités, comme l'a prouvé E. L. James avec le succès planétaire de Cinquante nuances de Grey, initialement sorti en ligne grâce à l'autoédition. On peut également citer John Locke, auteur indépendant dont les nouvelles se sont arrachées à un million d'exemplaires grâce au système proposé par Amazon ! L'incontournable site marchand dispose en effet d'un service d'autoédition en ligne avec son Kindle Direct Publishing. Si vous vous sentez l'âme d'une Balzac, vous pouvez y déposer votre ouvrage et recevoir tous les conseils attendants à la pratique de l'édition numérique personnalisée (mise en route, construction, types de formats...). À noter que le dépositaire a le choix du prix de vente et du niveau de royalties devant lui revenir. Nul besoin de préciser qu'un faible prix de vente est l'une des clés du succès – sans être la plus déterminante, que les amoureux des lettres se rassurent.

Pour créer un e-book de A à Z, Apple a également lancé sa solution, iBooks Author. Développé plus spécifiquement pour la réalisation de livres scolaires, ce gratuiciel est une digne réalisation de la marque à la Pomme. Il a donc ses avantages (intuitivité, fonctionnalités avancées) mais aussi ses défauts (environnement fermé). À essayer néanmoins. ■

Un projet qui ne manque pas de saveur

Nous parlions il y a quelques semaines de la manière dont Wikimedia France cherchait à financer certains projets indépendamment de l'organisation mondiale. Cette gigantesque base, qui rassemble des fichiers libres de droit de différents formats (photo, vidéo ou encore audio), n'a de cesse

de s'enrichir. Or, certains participants se sont aperçus que le site manquait cruellement de photos de fromages : un sacrilège au pays du camembert ! Pour y remédier, Wikimedia a lancé Wikicheese, un projet de financement participatif visant à rassembler les fonds nécessaires à l'achat des précieuses denrées, mais

aussi du matériel de prises de vues. Le budget est clair : avec 5 000 €, les articles présentant deux cents fromages seront bientôt illustrés de jolis clichés. Si la collecte atteint 9 500 €, on pourra trouver dans Wikipedia des clichés représentant les 365 frometons français, ainsi que quelques productions étrangères : l'occasion de savoir à quoi ressemble un brie noir ou un échourgnac...

Suivant le montant qu'ils offriront, les heureux donateurs pourront afficher chez eux un tirage de leur péché mignon, qu'il s'agisse d'un munster coulant à souhait ou d'un coulommiers fait à cœur, ou bien participer en personne aux soirées photo, qui se termineront bien sûr par une dégustation : il sera dommage de laisser perdre ces merveilles du patrimoine français ! Quant au matériel, une fois la cloche à fromage définitivement refermée, il rejoindra la fondation Wikimedia et pourra ensuite être réutilisé pour d'autres projets. Il vous reste une semaine pour participer à cette ode à la culture gastronomie hexagonale. ■



Infos pratiques : <http://couic.fr/lfgs>

Finie la casse



Kazam se lance dans la miniaturisation avec le smartphone le plus fin du monde. Avec une épaisseur de seulement 5,15 mm, le Tornado 348 est une merveille de l'ingénierie mobile. Il associe son boîtier uni en alliage solide (aluminium et magnésium) à un écran AMOLED de 4,8 pouces. L'appareil photo principal de 8 Mpxl permet de filmer en 1080p. Mais le principal atout de ce téléphone, c'est la promesse de Kazam de remplacer les écrans cassés pendant la première année de garantie : un sacré soulagement pour les maladroits ! ■



La fin d'une année est toujours l'occasion de dresser un petit bilan, et force est d'avouer que 2014 fut particulièrement riche d'un point de vue vidéoludique. Vous ne savez pas dans quel jeu investir vos enveloppes de Noël ? Voici quelques incontournables qui ont vu le jour ces douze derniers mois.

Si vous cherchez une bonne partie de rigolade, South Park le bâton de vérité est sans doute le titre qu'il

Une année à la manette

vous faut. Irrévérencieux et déjanté, ce jeu de rôle pas comme les autres met en scène l'univers du célèbre dessin animé le temps d'une aventure délirante et parfois franchement cradingue. Si, entre extraterrestres et zombies nazis, les novices trouveront là une initiation de choc à la série, ses fans apprécieront les très nombreuses références dont reforge le jeu. À réserver à un public adulte et averti...

Ceux qui aiment avant tout un bon divertissement entre amis iront piocher chez Nintendo : entre le génial Mario Kart 8 et un Super Smash Bros au contenu extrêmement riche, la Wii U a tous les atouts pour devenir la console préférée des adeptes du multijoueur local, autrement plus drôle que son équivalent en ligne. Qu'on s'entraide ou que l'on préfère se piéger les uns les autres, les éclats de rire sont garantis.

La palme de l'émotion revient sans aucun doute à Soldats inconnus : mémoires de la Grande Guerre, magnifique récit interactif mettant en scène six personnages pris dans la tourmente de la Première Guerre

mondiale. S'attachant davantage à l'horreur vécue par les peuples plutôt qu'à l'action, comme c'est généralement de mise, ce drame touchant invente une nouvelle façon de raconter.

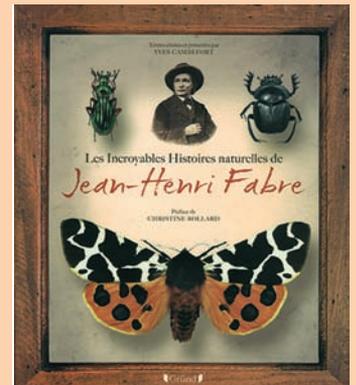
La surprise de l'année, c'est Tomodachi Life, une simulation de vie qui permet d'offrir une existence vir-

tuelle à ses proches ou à ses idoles en donnant à ses personnages leur look, leur voix et leur personnalité. On n'attendait pas grand-chose de ce petit jeu 3DS, dont la drôlerie et l'esprit décalé ont finalement conquis 400 000 joueurs !

2015 va avoir fort à faire pour nous épater autant... ■

Histoires extraordinaires

« Si j'écris pour les savants, pour les philosophes qui tenteront un jour de débrouiller un peu l'ardu problème de l'instinct, j'écris aussi, j'écris surtout, pour les jeunes, à qui je désire faire aimer cette histoire naturelle... » Dans ce bel ouvrage, le lecteur s'abandonnera avec plaisir à la découverte d'une partie de l'œuvre de Jean-Henri Fabre, grand entomologiste disparu il y a un siècle. Dans l'objectif d'Yves Lanceau, photographe animalier, les insectes d'un autre temps prennent vie et se mélangent avec bonheur aux illustrations originales. ■



Amazon attaque sur tous les fronts

Amazon a récemment enrichi son offre avec le service de lecture par abonnement Kindle Unlimited. Un pas supplémentaire vers la dématérialisation qui pourrait bien en appeler d'autres...



Alors que ses entrepôts croulaient sous les commandes, plus sollicités encore que les lutins du Père Noël, et que ses employés appelaient à la grève, Amazon ne s'est pas laissé obnubiler par cette charge de travail supplémentaire : le géant du commerce en ligne a, au contraire, profité des fêtes pour développer ses activités.

Le 11 décembre, il a ainsi ouvert son service Kindle Unlimited en France, près de six mois après les États-Unis. Il faut dire que les négociations n'ont pas été de tout repos : les éditeurs ont freiné des quatre fers, retardant d'autant l'ouverture. De ce fait, la France a été précédée par le

Royaume-Uni, l'Espagne ou encore l'Italie. Pas besoin d'aller chercher bien loin les raisons de cette frilosité : Kindle Unlimited propose l'équivalent du streaming dans le monde du livre, et ce à grande échelle. Concrètement, les adhérents peuvent accéder à un catalogue de 700 000 ouvrages pour 9,99 € par mois, de manière quasiment illimitée. Seule restriction, il est impossible de télécharger plus de dix livres à la fois par ce biais : au-delà de ce seuil, il faudra en supprimer un pour en prendre un nouveau. En outre, les ouvrages ne sont disponibles que durant le temps où l'on souscrit au forfait : ils disparaissent aussitôt dès lors que l'on met

fin à son abonnement. Quelque part entre Netflix et Spotify, les gros lecteurs ont donc aujourd'hui un moyen de satisfaire leur boulimie littéraire pour un coût, certes, bien supérieur à celui d'un abonnement de bibliothèque, mais sans avoir à mettre le nez dehors : comme son nom l'indique, le service est directement accessible depuis la liseuse électronique Amazon, ainsi que depuis ses applications pour tablettes et smartphones.

De tels dispositifs existaient déjà en France, mais aussi performants soient-ils, aucune d'eux ne peut se targuer d'avoir l'envergure d'Amazon... Dès lors, les éditeurs craignent que les ventes de livres ne soient phagocytées par ce système de téléchargement moins rentable, et rechignent à ouvrir leurs catalogues. Certains des acteurs majeurs de l'édition, comme Gallimard, Hachette ou Acte Sud, refusent actuellement de participer au programme. De fait, sur les 700 000 titres disponibles, seuls 20 000 sont en langue française. Reste à savoir si le monde du livre peut encore se passer d'Amazon. Pour sa part, ce dernier conteste le raisonnement et estime que son système d'abonnement devrait séduire un public jeune, qui délaisserait les livres. Et pour mettre toutes les chances de son côté, le ma-

gasin en ligne propose un tarif préférentiel sur le premier mois (0,99 €), à condition cependant que la souscription ait lieu avant le 10 janvier prochain.

Toujours plus hégémonique

Et ce n'est qu'un premier pas sur les plates-bandes de Netflix : le suivant risque d'être plus difficile à digérer puisque, si l'on en croit le New York Post, Amazon viendrait défier le maître incontesté du streaming mondial sur son propre terrain. En effet, après s'être inspiré de la forme, Amazon s'intéresserait également au fond et prévoirait d'étendre son service de vidéo à la demande, actuellement confidentiel puisque réservé aux membres premium pour détrôner le chouchou des cinéphages. Quel est donc l'ingrédient secret qui permettrait un tel miracle ? La gratuité ! Amazon proposerait un catalogue de vidéos gratuites, et s'appuierait sur la publicité pour le rentabiliser. En outre, cela lui permettrait de mieux cibler les goûts de ses clients, et de leur proposer des DVD et des Blu-Ray susceptibles de les intéresser. Les adeptes de la VOD seraient-ils prêts à accepter d'échanger leur confort contre quelques économies ? Cela reste à prouver... En matière de télévision et de cinéma, les modes de consommations ont beaucoup évolué, et le dispositif d'Amazon sera sans doute considéré par beaucoup comme un complément. Au moins dans un premier temps... ■

L'envers du recrutement

OasYs Consultants a récemment publié sa troisième étude sur les pratiques des chasseurs de têtes. Une occasion pour les demandeurs d'emploi d'en apprendre davantage sur ce que les recruteurs recherchent.

Pour permettre aux cadres en recherche d'emploi ou désireux de changer d'entreprise de bien se positionner, OasYs Consultants, un cabinet spécialisé dans l'accompagnement des transitions de carrière, a entrepris de sonder les chasseurs de têtes qui interviennent dans un quart de ces recrutements. Faisons un petit tour d'horizon sur les résultats de la troisième édition de cette étude.

Un profil type

Parmi toute une série de critères imposés par les entreprises en demande, les cabinets de recrutement ont constaté que la sélection des candidats devait avant tout s'opérer d'après leur expérience métier et leur personnalité. Vient ensuite des exigences de maîtrise des langues et de diplômes. L'âge des postulants n'apparaît au contraire qu'en fin de liste.

Une donnée encourageante pour les seniors cadres mais qui est vite contredite par un autre élément du sondage. Alors que c'est interdit par la loi, les chasseurs de têtes avouent en effet que les entreprises considèrent l'âge comme un potentiel critère discriminant (à 67 %). «Pour la majorité des consultants, le seuil critique se situe à 45-50 ans», mis à part pour certaines missions telles que le management de transition plutôt confiées à des profils seniors.

En revanche, l'étiquette «au chômage» pénalise moins les candidats puisque les sociétés recherchent indifféremment des personnes en poste ou en recherche d'emploi. À condition, toutefois, que cette inactivité ne dépasse pas un an, délai à partir duquel un préjugé défavorable vient entacher la candidature.

Au-delà des qualités propres aux candidats, on constate d'autre part qu'ils n'ont pas toutes les



cartes en main. Dans 46 % des cas, les entreprises recherchent des «clones» (qui ont les mêmes caractéristiques que leur prédécesseur), sans compter qu'elles ne se risquent pas à engager un «outsider» (qui correspond à moins de 80 % des critères demandés).

L'art et la manière

Ceci étant dit, les postulants peuvent toujours faire pencher la balance dans un sens comme dans l'autre. À ce sujet d'ailleurs, il ne faut pas faire l'impasse sur les réseaux sociaux sachant que la majorité des cabinets de recrutement s'en servent pour identifier les

candidats potentiels (95 %) puis les contacter (89 %). En outre, mieux vaut être rigoureux sur les références mentionnées dans son curriculum vitae puisqu'elles sont contrôlées par les recruteurs dans 94 % des missions.

À l'inverse, il n'est rien de plus pénalisant qu'une lettre de motivation préparée à la va-vite. De même, 95 % des chasseurs de têtes privilégient le CV classique au lieu du CV dit par compétence. ■

Le profil des recruteurs

À l'occasion de l'étude d'OasYs Consultants, réalisée entre décembre 2013 et février 2014, cent vingt cabinets représentant environ 2 000 consultants spécialisés ont été sondés à travers une soixantaine de questions. Dans le détail, la majorité des recruteurs interrogés étaient des quadragénaires masculins, issus d'une formation supérieure et expérimentés.

Par ailleurs, 55 % des cabinets participant à l'étude ont déclaré ne faire que de l'approche directe (1 % seulement publient des annonces) et se tourner essentiellement vers des profils de cadres supérieurs et de dirigeants d'entreprise. Mais pas dans n'importe quelle branche ! Les cabinets de recrutement sont ainsi de plus en plus spécialisés par métiers ou par secteurs (à 74 %), d'autant plus lorsqu'ils ont des effectifs réduits.



Retrouvez toutes
les annonces **légales**
entreprises parues dans
la presse depuis le
1^{er} janvier 2010

>Plus de **3 millions** d'annonces<



Actulegales.fr
La référence des annonces légales d'entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d'

 **Infolegale**
& marketing

a Radiò di a Corsica

Alta
frequenza

ARADIO DI A CORSICA

Di poi più di 30 anni

EN FM

AIACCIU **103.2** BASTIA **98.9** CORTI **104** CALVI **87.9**
GHISUNACCIA **107.4** PORTIVECHJU **93.7** BUNIFAZIU **101.2**

EN NUMERIQUE

MARSEILLE AIX... NICE CANNES...

WWW.ALTA-FREQUENZA.COM